

12

ÉGLISE SAINTE-RADEGONDE
LES FOSSES

6.8 km

E

Enjeu moyen

Covisibilité et
visibilité à étudier

Cette petite église romane est située à l'écart du village au lieu-dit des cures des Fosses. D'allure basse avec son clocher au simple toit pyramidal, l'église est constituée d'une nef unique et d'une abside en hémicycle. Sa visite est conseillée par l'office de tourisme des Deux-Sèvres.

Visibilité

Depuis l'entrée de l'église, les vues sont fermées. Sur la gauche, depuis le cimetière, la vue est légèrement ouverte. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce point.

Covisibilité

Quelques percées visuelles dans les haies longeant les routes à l'est du village permettent d'apercevoir l'église. La covisibilité entre le projet et l'édifice sera à étudier.



Fig. 93 : Vue légèrement dégagée vers l'ouest depuis le cimetière de l'église



Fig. 94 : Vue sur l'église Sainte-Radegonde depuis l'est

13

RESTES DU CAMP ROMAIN
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE & SAINT-SÉVERIN-SUR-BOUTONNE

7.1 km

SE

Enjeu faible

Visibilité
à étudier

Ces restes d'un camp romain sont situés au niveau du lieu-dit de Châtelier, au sein d'un méandre de la Boutonne, au sud-est du village de Saint-Séverin-sur-Boutonne

Visibilité

La parcelle ne présente pas de signe particulier d'un camp romain. Située dans l'AVT, les impacts du projet pourront être étudiés depuis ce secteur.

Covisibilité

Le site ne présente pas de visibilité particulière dans le paysage depuis le sud-est. Les risques de covisibilité entre le monument et le projet sont nuls.



Fig. 95 : Parcelle concernée par les restes du camp romain

14

CHÂTEAU ET SES DÉPENDANCES
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE

8 km

S

Enjeu fort

Sensibilité
nulle

Le château et les communs sont construits sur deux îlots de la Boutonne. Du château du XVe siècle, il ne subsiste que la tour sud. Au XVIe siècle, il est reconstruit avec un corps de logis central, cantonné de deux ailes en retour d'équerre, l'aile nord étant desservie par un escalier hors-œuvre. Ce château est ouvert à la visite toute l'année et accueille régulièrement des expositions. Sa visite est conseillée par l'office de tourisme de la région Nouvelle-Aquitaine.

Visibilité

Le château est situé dans la vallée de la Boutonne et en dehors de l'AVT de la zone potentielle. Il ne pourra donc pas présenter de vue sur le projet.

Covisibilité

La ripisylve de la Boutonne masque le château dans le paysage alentour. Les risques de covisibilité sont écartés.

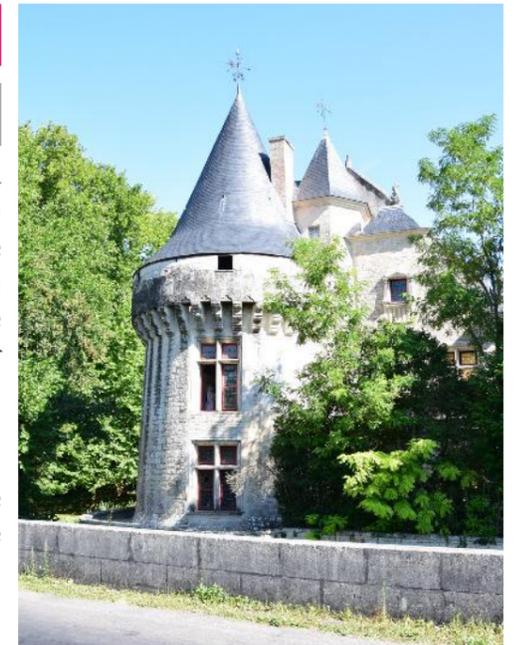


Fig. 96 : Château de Dampierre-sur-Boutonne

10

ÉGLISE NOTRE-DAME
FORS

8,1 km

NE

Enjeu fort

Visibilité
à étudier

Bâtie au XIIe siècle, l'église est détruite en partie lors des guerres de Religion. Pendant plus de 200 ans, les cérémonies du culte sont célébrées dans la chapelle de l'aumônerie. Elle est mentionnée par l'office de tourisme de Niort Marais Poitevin.

Visibilité

Depuis l'église la visibilité est peu dégagée mais présente quelques percées visuelles. L'impact du projet en visibilité sera à étudier depuis ce monument.

T II

Covisibilité

Le village et l'église ne sont pas visibles depuis le nord-est, les risques de covisibilité entre le projet et l'édifice sont écartés.

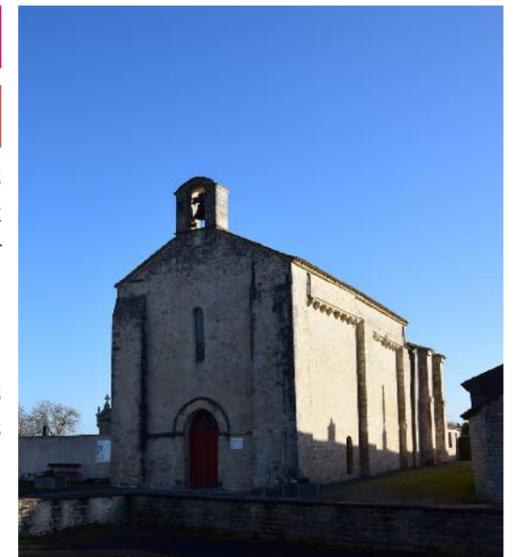


Fig. 97 : Église Notre-Dame (Source :Wikipédia)



Fig. 98 : Vue présentant quelques percées visuelles depuis l'église Notre-Dame

15ÉGLISE SAINT-PIERRE
DAMPIERRE-SUR-BOUTONNE**C**

8.3 km

S

Enjeu faible

Sensibilité
nulle

De l'église édifée au XIIe siècle, ne subsistent que l'abside mutilée et quelques murs de la nef. La façade a été rebâtie au XVe siècle et sur le côté Sud à hauteur du chœur, a été ajoutée au XVIe siècle, une double chapelle seigneuriale au plafond orné de caissons.

Visibilité

L'église est située sur un promontoire le long de la vallée de la Boutonne. Néanmoins, en direction du projet, le bâti et les peupleraies de la vallée de la Boutonne limitent les vues lointaines. Le risque de visibilité du projet est écarté.

Covisibilité

L'église n'est pas visible depuis le sud du village, le risque de covisibilité entre l'édifice et le projet est donc écarté.



Fig. 99 : Église Saint-Pierre

17ÉGLISE SAINT-MARTIAL
SAINT-MARTIAL**I**

9 km

S

Enjeu faible

Covisibilité et
visibilité à étudier

L'église est isolée au sud-ouest du lieu-dit les Martins. De l'église romane primitive ne subsiste pratiquement que le portail à trois voussures légèrement brisées, supportées par quatre colonnes.

Visibilité

Situé dans un secteur dégagé et dans l'AVT de la zone d'implantation potentielle, cet édifice présente une sensibilité vis-à-vis du projet. La vue est en effet bien dégagée depuis l'édifice situé en promontoire de la plaine.

Covisibilité

L'église est très légèrement visible depuis le sud du village, en covisibilité avec le parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse & Coivert. La covisibilité avec le projet est à étudier.



Fig. 100 : Église Saint-Martial



Fig. 101 : Vue depuis l'église, le parc éolien de Villeneuve-la-Comtesse & Coivert est visible au centre

16ÉGLISE SAINT-ANDRÉ
BLANZAY-SUR-BOUTONNE**I**

9.5 km

S

Enjeu faible

Sensibilité
nulle

La nef de cette église est précédée par un gros clocher carré au toit plat qui fait toute la largeur. Il date du XIIe siècle de sa base jusqu'au premier étage. La partie supérieure a été remontée au XVe siècle.

Visibilité

Autour de l'église, la vue est limitée par le mur du cimetière et le bâti en direction de la ZIP. Les risques de visibilités du projet sont nuls.

Covisibilité

L'église n'est pas visible depuis le sud de Blanzay-sur-Boutonne et ne présentera donc pas de risque de covisibilité avec le projet.

Fig. 103 : Église Saint-André
(Source :Wikipédia)**6**CHÂTEAU D'OLBREUSE
VAL-DU-MIGNON (USSEAU)**I**

9.7 km

O

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

Le château tel qu'il se présente actuellement, ressemble à une gentilhommière de campagne. Le plan primitif devait présenter quatre tours flanquant les trois ailes d'une résidence seigneuriale. De ces quatre tours, il en reste deux, suite aux destructions des guerres de Religion, ainsi que deux ailes.

Visibilité

La végétation autour du château ne permet pas de vue lointaine et dégagée vers l'est. Le risque de visibilité du projet est écarté.

Covisibilité

Le château n'est pas visible depuis l'ouest du village. Le monument n'entrera donc pas en covisibilité avec le projet.

Fig. 104 : Château d'Olbreuse
(Source :Wikipédia)

Fig. 102 : Vue sur l'église Saint-Martial depuis le sud

89 CHÂTEAU ÉGLISE SAINT-SYMPHORIEN C I 10.5 km N Enjeu moyen Sensibilité nulle

Les deux monuments sont situés à proximité l'un de l'autre dans le bourg de Saint-Symphorien.

Le château possède en façades deux tours rondes caractéristiques qui sont datées des XIVe et XVe siècles. Il a été acquis par la mairie en 1996 où elle s'est installée.

À proximité, l'église à deux nefs du XIIIe siècle a été en partie remontée aux XVe (façade) et XIXe siècles (voûtes).

Visibilité

Les deux monuments sont situés en dehors de l'AVT du projet et ne présentent donc pas de sensibilité en visibilité.

Covisibilité

Depuis le nord, le village de Saint-Symphorien et ces monuments ne sont pas visibles. Les risques de covisibilité avec le projet sont écartés.



Fig. 105 : Château de Saint-Symphorien (Source :Wikipédia)



Fig. 106 : Église (Source :Wikipédia)

7 ÉGLISE SAINT-PIERRE FRONTENAY-ROHAN-ROHAN C 10.8 km NO Enjeu moyen Covisibilité à étudier

De l'église romane fondée en 1015 par Hildegarde, comtesse du Poitou, ne subsistent que le clocher et le narthex. Ruinée lors des guerres de Cent Ans, elle est reconstruite au XVe siècle. Sa visite est conseillée par l'office de tourisme des Deux-Sèvres.

Visibilité

Au cœur du bourg de Frontenay-Rohan-Rohan, les vues sont fermées par le bâti en direction de la zone potentielle. Les risques de visibilité du projet sont nuls.

Covisibilité

L'église est visible depuis le nord du bourg, au niveau du lieu-dit La Grande Grange. Le risque de covisibilité sera à étudier depuis ce point si la ZIV du projet confirme la visibilité des éoliennes dans ce secteur.

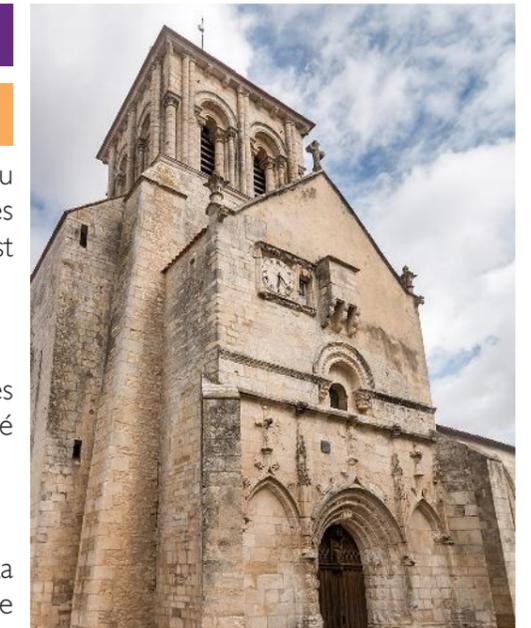


Fig. 107 : Église Saint-Jean-l'Évangéliste (Source :Wikipédia)



Fig. 108 : Vue sur l'église Saint-Pierre depuis le nord

Tableau de synthèse des sensibilités non nulles définies a priori des monuments historiques de l'aire d'étude rapprochée :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)	Enjeu	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
1	Église Saint-Eutrope du Cormenier	C	Beauvoir-sur-Niort	1,8	fort	oui	
2	Église Sainte-Marie	I	Plaine-d'Argenson (Belleville)	2,1	faible		oui
3	Église Saint-Etienne	C	Plaine-d'Argenson (Saint-Etienne-la-Cigogne)	2,8	fort		oui
18	Église Notre-Dame de l'Assomption	I	Villeneuve-la-Comtesse	4,3	faible		oui
11	Église Saint-Jean-l'Évangéliste	Cl	Marigny	4,3	moyen		oui
5	Église Notre-Dame	I	Dœuil-sur-le-Mignon	5,3	faible		oui
12	Église Sainte-Radegonde	I	Les Fosses	6,8	moyen	oui	oui
13	Restes du camp romain	I	Dampierre-sur-Boutonne & Saint-Séverin-sur-Boutonne	7,1	faible	oui	
10	Église Notre-Dame	I	Fors	8,1	moyen	oui	
17	Église Saint-Martial	I	Saint-Martial	9	faible	oui	oui
7	Église Saint-Pierre	C	Frontenay-Rohan-Rohan	10,8	moyen		oui

Les monuments non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle. Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les sensibilités présentées ci-dessus sont avérées.

• Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée et au-delà classés par distance à la ZIP :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)
20	Église Saint-Pierre	C	Lozay	11,3
84	Église Saint-Pierre-ès-Liens	I	Saint-Pierre-de-l'Isle	11,3
73	Église Saint-Pierre-ès-Liens	C	Secondigné-sur-Belle	11,3
90	Église Sainte-Madeleine	I	La Jarrie-Audouin	11,5
64	Domaine de Lens	I	Saint-Symphorien	11,9
85	Château de Mornay	I	Saint-Pierre-de-l'Isle	12
74	Ruines de l'ancienne église	C	Villiers-sur-Chizé	12,5
65	Croix de cimetière	C	Aiffres	12,9
68	Église Saint-Maixent	C	Prahecq	13,1
82	Église Notre-Dame	C	Nuillé-sur-Boutonne	13,2
66	Ancienne église Saint-Maurice-de-Mairé	I	Aiffres	13,3
69	Croix de cimetière	C	Prahecq	13,4
22	Église Saint-Martin	I	Bernay-Saint-Martin	13,5
72	Domaine du Grand-Port	I	Vernoux-sur-Boutonne	13,8
83	Prieuré Notre-Dame-d'Oulmes	C	Nuillé-sur-Boutonne	14
27	Église Saint-Saturnin	I	Saint-Saturnin-du-Bois	14,6
78	Croix du 14e siècle	I	Aulnay	14,8
79	Église Saint-Pierre	C	Aulnay	14,8
35	Église Saint-Caprais	I	Bessines	14,8
36	Pigeonnier	C	Bessines	14,9
71	Église Saint-Martin	C	Périgné	14,9
À partir de cette limite, seules les sensibilités en terme de visibilité du projet seront étudiées				
80	Église Notre-Dame de Salles	C	Aulnay	15,5
81	Ancien château	I	Aulnay	15,5
29	Croix de cimetière	C	Amuré	16,1
89	Église Saint-Maxime d'Antezant	I	Antezant-la-Chapelle	16,4
75	Restes de la commanderie	I	Ensigné	16,5
37	Hôpital de Niort	I	Niort	16,5
38	Église saint Hilaire	I	Niort	16,7
39	Église Notre-Dame	C	Niort	16,8
40	Hôtel de ville	I	Niort	16,9
88	Château	I	Vervant	17
34	Église Sainte-Catherine	C	Magné	17
42	Hôtel d'Estissac	I	Niort	17
45	Préfecture	I	Niort	17
44	Ancien hôtel de La Marcardière	I	Niort	17
41	Maison d'arrêt	I	Niort	17
43	Maison	I	Niort	17
47	Château de Niort	C	Niort	17,1
48	Halles	I	Niort	17,1
46	Ancien hôtel de ville, dit Le Pilon	C	Niort	17,1
52	Immeuble	I	Niort	17,2
49	Immeuble	I	Niort	17,2
53	Maison à pan de bois, dite « de la Vierge »	I	Niort	17,2

51	Immeuble	I	Niort	17,2
50	Hôtel de Chaumont	I	Niort	17,2
77	Église Saint-Brice	C	Saint-Mandé-sur-Brédoire	17,3
54	Maison	I	Niort	17,3
57	Villa d'Agescy	I	Niort	17,3
55	Immeuble	I	Niort	17,3
56	Hôtel de la Roulière	I	Niort	17,3
58	Église Saint-André	I	Niort	17,4
60	Ancienne abbaye de Saint-Liguair	I	Niort	17,4
59	Église Saint-Etienne	I	Niort	17,4
86	Église Saint-Vivien	I	Les Églises-d'Argenteuil	17,5
61	Caserne Duguesclin ou centre Duguesclin	CI	Niort	17,5
67	Église Notre-Dame	I	Vouillé	17,7
62	Station de pompage du Pissot	I	Niort	17,9
102	Logis des Varennes	I	Landes	18,1
101	Église Saint-Pierre	CI	Landes	18,1
70	Église Saint-Maixent de Verrines	C	Celles-sur-Belle	18,4
21	Église Saint-Pierre	I	Puyrolland	18,5
33	Église de la Sainte-Trinité de Coulon	I	Coulon	19,1
87	Église	I	Poursay-Garnaud	19,2
76	Église Saint-Mesme	C	Contré	19,3
23	Église Saint-Pierre-ès-Liens	C	Breuil-la-Réorte	19,7
63	Église Sainte-Pezenne	I	Niort	19,8
28	Château de Sazay	I	Saint-Hilaire-la-Palud	19,9
103	Église Saint-Romans	C	Saint-Romans-lès-Melle	20,4
114	Ruines de l'église Saint-Laurent	I	La Devise (Saint-Laurent-de-la-Barrière)	20,5
104	Ancienne cure ou ancien Archiprêtré de Melle	I	Melle (Mazières-sur-Béronne)	20,6
91	Cinéma l'Eden	I	Saint-Jean-d'Angély	20,7
135	Trois menhirs	C	Celles-sur-Belle	20,7
92	Maison	I	Saint-Jean-d'Angély	20,8
93	Fontaine du Pilon	C	Saint-Jean-d'Angély	20,9
97	Tour de l'Horloge	C	Saint-Jean-d'Angély	20,9
95	Maison	I	Saint-Jean-d'Angély	20,9
96	Ancienne abbaye Saint-Jean-Baptiste	CI	Saint-Jean-d'Angély	20,9
94	Maison	I	Saint-Jean-d'Angély	20,9
98	Ancien hôtel de l'Échevinage	I	Saint-Jean-d'Angély	21
99	Maison	I	Saint-Jean-d'Angély	21,1
100	Hôtel de Hausen	I	Saint-Jean-d'Angély	21,1
24	Aumônerie Saint-Gilles ou chapelle des Minimes	I	Surgères	21,1
25	Église Notre-Dame	C	Surgères	21,5
26	Ancien château	I	Surgères	21,5
137	Ancienne abbaye royale Notre-Dame	C	Celles-sur-Belle	21,5
136	Vestiges de l'ancienne église paroissiale Saint-Hilaire	C	Celles-sur-Belle	21,5
105	Château de Melzéard	I	Melle (Paizay-le-Tort)	21,5
113	Église Saint-Julien	I	Saint-Julien-de-l'Escap	21,7

133	Église Saint-Pierre	I	Chauray	22,2
132	Temple protestant	I	Chauray	22,2
106	Château de Gagemont	I	Melle (Saint-Martin-lès-Melle)	22,3
127	Église Saint-Rémy	I	Saint-Rémy	22,8
128	Maison du 15e siècle	I	Saint-Rémy	22,8
107	Église Saint-Hilaire	C	Melle	23,8
32	Église Sainte-Eulalie	C	Benet	23,9
108	Hospice	C	Melle	24
134	Logis du Breuil-Malicornie	I	Aigondigné (Aigonnay)	24
115	Église Saint-Vivien	C	La Devisse (Vandré)	24,1
110	Ancien Palais de Justice, ancien Hôtel de Ménoc	CI	Melle	24,1
109	Ancienne église Saint-Savinien	C	Melle	24,1
129	Église Saint-Gélais	C	Saint-Gélais	24,2
126	Four à chaux	I	Benet	24,2
111	Église Saint-Pierre	C	Melle	24,3
130	Temple protestant	I	Saint-Gélais	24,3
131	Château	C	Saint-Gélais	24,4
30	Église Saint-Guy	I	Damvix	25,8
112	Église Saint-Léger-les-Melle	I	Melle (Saint-Léger-de-la-Martinière)	26
116	Tumulus B et C de Champ-Châlon	C	Benon	26,6
117	Ancienne abbaye de la Grâce-Dieu	I	Benon	28,4
31	Église	I	Liez	28,5
122	Église Notre-Dame	C	Rives-d'Autise (Oulmes)	29,4
123	Château	I	Rives-d'Autise (Oulmes)	29,5
119	Cimetière Croix hosannière	C	Maillezais	30,1
120	Église	C	Maillezais	30,5
124	Enceinte préhistorique de Champ-Durand	I	Rives-d'Autise (Nieul-sur-l'Autise)	30,7
118	Église	CI	Maillé	31,1
121	Ancienne abbaye Saint-Pierre	C	Maillezais	31,1
125	Abbaye (ancienne)	C	Rives-d'Autise (Nieul-sur-l'Autise)	32,3

C : monument historique classé ; I : monument historique inscrit ; IC : monument historique classé et inscrit.

Les monuments en gris sont situés hors de l'AVT du projet.

En italique : monuments en dehors de l'aire d'étude éloignée (numéros 103 à 137).

L'ensemble des monuments historiques a été étudié afin de définir leurs enjeux et leurs sensibilités vis-à-vis du projet.

Les monuments historiques présentant un enjeu faible et une sensibilité nulle vis-à-vis de la ZIP (visibilité et covisibilité, étudiée d'après l'AVT de la zone d'implantation potentielle, le contexte géographique du monument et la visite terrain) ne seront pas détaillés ici. Ils présenteront une sensibilité nulle vis-à-vis du projet.

L'impact potentiel du parc éolien sera de plus en plus réduit à mesure que l'on s'éloigne de la zone potentielle. À une distance de plus de 15 km, seules les sensibilités en terme de visibilité seront étudiées. Le risque de covisibilité est en effet très réduit à une telle distance.

De nombreux monuments historiques situés au-delà de l'aire d'étude éloignée sont situés en dehors de l'AVT et ne présentent donc pas de risque de visibilité du projet (MH n° 103 à 107, 111, 113, 115 à 117, 122, 124 à 126, 129 à 131, 134, 136, 137).

Concernant les autres monuments historiques en dehors de l'aire d'étude éloignée :

- 114 : Ruines de l'église Saint-Laurent - la visibilité est limitée par la végétation.
- 132, 133 : Église Saint-Pierre et Temple protestant - la visibilité est limitée par le bâti.
- 127, 128 : Église Saint-Rémy et Maison du 15e siècle - la visibilité est limitée par le bâti.
- 108 à 110 et 112 : monuments de Melle - la visibilité est limitée par le bâti.
- 123 : Château - la visibilité est limitée par la végétation entourant le château.
- 119 : Cimetière Croix hosannière - les vues lointaines sont fermées par le mur du cimetière.
- 120 : Église - la visibilité est limitée par le bâti.
- 118 : Église - la visibilité est limitée par le bâti.
- 121 : Ancienne abbaye Saint-Pierre - la visibilité est limitée par la végétation et le bâti.
- 135 : Trois menhirs à Celles-sur-Belle - la vue est peu ouverte et les menhirs n'ont pu être trouvés sur le terrain.

Les monuments historiques en dehors de l'aire d'étude éloignée présentent une sensibilité nulle vis-à-vis du projet et ne seront donc pas détaillés.

Dans cette partie, seuls les monuments historiques présentant des enjeux moyens à forts et/ou des sensibilités en termes de visibilité et/ou covisibilités seront présentés.

20 ÉGLISE SAINT-PIERRE
LOZAY **C**

11.3 km SO Enjeu moyen Covisibilité à étudier

Cette église du XIIe siècle a été fortifiée au moment de la guerre de Cent Ans. Elle a appartenu à la commanderie des Templiers.

Visibilité

La situation au sein du bâti de l'église ainsi que la végétation ne permettent pas de vue dégagée vers la zone potentielle. L'impact du projet sera nul en visibilité depuis l'édifice.

Covisibilité

L'église est visible depuis la D210E2 au sud de Lozay. L'impact du projet en covisibilité avec l'édifice sera à étudier depuis ce point.

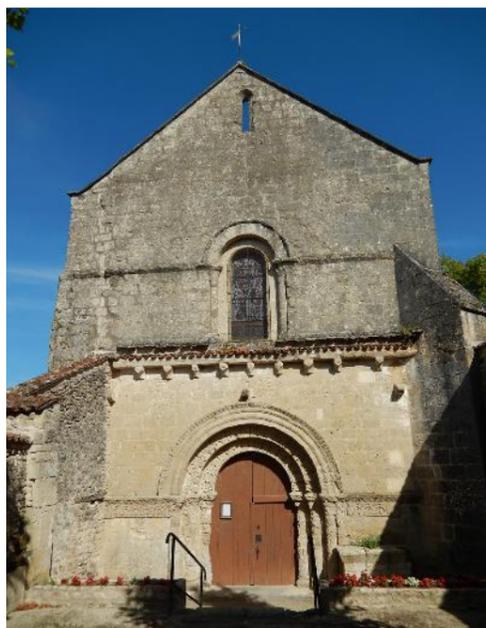


Fig. I 09 : Église Saint-Pierre (Source :Wikipédia)



Fig. I 10 : Vue sur l'église Saint-Pierre depuis le sud

84 ÉGLISE SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS
SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE **I**

11.3 km S Enjeu moyen Sensibilité nulle

Cette magnifique église, posée au bord de la Boutonne, se singularise par les larges consoles de la nef et par la sculpture fine des supports avec des thèmes évoquant celle d'Aulnay de Saintonge.

Visibilité

L'église est située en dehors de l'AVT et ne présente donc pas de risque de vue directe sur le projet.

Covisibilité

Au sud de Saint-Pierre-de-l'Isle, aucune visibilité de l'édifice n'a été recensée dans un secteur de l'AVT de la zone potentielle. Le risque de covisibilité entre le projet et le monument est donc écarté.



Fig. I 11 : Église Saint-Pierre-ès-Liens

90 ÉGLISE SAINTE-MADELEINE
LA JARRIE-AUDOUIN **I**

11.5 km S Enjeu faible Visibilité à étudier

De l'église Sainte-Madeleine du Moyen Âge, bâtie en remplacement d'une ancienne chapelle, n'ont survécu que l'abside et le chœur. Le reste de l'édifice a dû être reconstruit au fil des siècles.

Visibilité

L'église est située au nord du village et présente des vues dégagées en direction de la zone potentielle, notamment le long du mur du cimetière. La visibilité du projet sera à étudier depuis cet édifice.

Covisibilité

Le monument est de faible hauteur, il ne présente pas de visibilité depuis le sud du village. Le risque de covisibilité avec le projet est donc écarté.



Fig. I 12 : Église Sainte-Madeleine



Fig. I 13 : Vue depuis l'église Sainte-Madeleine vers le nord

85 CHÂTEAU DE MORNAY
SAINT-PIERRE-DE-L'ISLE **I**

12 km S Enjeu moyen Sensibilité nulle

Le château actuel fut commencé à la fin du 16e siècle à la place d'un édifice plus ancien dont une tour subsiste à l'extrémité des communs. L'édifice est situé à l'extrémité sud d'un vaste parc rectangulaire entouré d'eau. Il accueille aujourd'hui une maison de repos et de convalescence. Ces jardins sont ouverts à la visite du public.

Visibilité

Le château est situé en dehors de l'AVT et ne présente donc pas de risque de vue directe sur le projet.

Covisibilité

L'AVT montre qu'aucune zone de visibilité de la ZIP ne se situe au sud du château, dans une situation de covisibilité. Le risque de covisibilité est donc nul.



Fig. I 14 : Château de Mornay (source :Wikipédia)

74

RUINES DE L'ANCIENNE ÉGLISE
VILLIERS-SUR-CHIZÉ

C

12.5 km

SE

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

L'église romane Notre-Dame de Villiers-sur-Chizé est unique dans le paysage mellois. C'est en effet le seul édifice en ruine qui a conservé une grande partie de son programme sculpté. Elle a été reconstruite de nombreuses fois, la paroisse est supprimée et l'église en ruine dès 1818.

Visibilité

Au cœur du village, les vues sont fermées par le bâti et le mur du cimetière autour de l'église. Les risques de visibilité du projet sont écartés.

Covisibilité

L'église n'est pas visible depuis le sud-est et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.



Fig. I 15 : Ruines de l'ancienne église
(Source : OPR)

68

ÉGLISE SAINT-MAIXENT
CROIX DE CIMETIÈRE
PRAHECQ

C

69

13.1 km
13.4 km

NE

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

Les deux monuments sont situés au cœur du village de Prahecq.

L'église Saint-Maixent est datée du XIIe siècle mais il ne subsiste de cette époque que la travée du clocher avec une coupole à nervures et, au-dessus, le clocher en partie démoli. Elle a été remaniée de nombreuses fois. La croix est située dans le cimetière un peu plus au nord.

Visibilité

La végétation et le bâti limitent les vues lointaines depuis les deux monuments. Le risque de visibilité du projet est nul.

Covisibilité

Depuis le nord-est, les monuments ne sont pas visibles. La covisibilité entre les monuments de Prahecq et le projet sera nulle.



Fig. I 18 : Église Saint-Maixent
(Source : Wikipédia)



Fig. I 19 : Croix de cimetière
(Source : Wikipédia)

65

CROIX DE CIMETIÈRE
ANCIENNE ÉGLISE SAINT-MAURICE-DE-MAIRÉ
AIFRES

C

66

12.9 km
13.3 km

N

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

Les deux monuments sont situés en périphérie sud et sud-ouest d'Aiffres.

Au cœur du cimetière de l'église Saint-Pierre, la croix hosannière ou lanterne des morts du XIIe siècle est haute de 12 mètres. Elle a été restaurée dans les années 30 et suite à la tempête de 1999. L'ancienne église Saint-Maurice-de-Mairé date du XIe siècle. C'est aujourd'hui une grange.

Les deux monuments sont cités par l'office de tourisme des Deux-Sèvres.

Visibilité

Les murs du cimetière, la végétation et l'église Saint-Pierre limitent les vues lointaines depuis la croix. Les habitations autour de l'ancienne église Saint-Maurice ne permettent pas de vue dégagée en direction de la ZIP. Les risques de visibilités du projet sont nuls depuis les 2 monuments.

Covisibilité

Les monuments ne sont pas visibles depuis le nord et ne présentent donc pas de risque de covisibilité avec le projet.



Fig. I 16 : Croix de cimetière
(Source : Wikipédia)



Fig. I 17 : Ancienne église Saint-Maurice-
de-Mairé (Source : Wikipédia)

82

ÉGLISE NOTRE-DAME
NUAILLÉ-SUR-BOUTONNE

C

13.2 km

S

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

Cette église du XIIe siècle conserve toutes les caractéristiques des églises romanes de Saintonge. Le portail en plein cintre se compose de deux voussures historiées qu'entoure une frise d'archivolte elle-même peuplée de personnages.

Visibilité

Dans la vallée de la Boutonne, les vues sur le projet ne seront pas possibles. L'église est située hors AVT.

Covisibilité

Depuis le sud, l'église est masquée. Les risques de covisibilité avec le projet sont nuls.



Fig. I 20 : Église Notre-Dame

72

DOMAINE DU GRAND-PORT
VERNOUX-SUR-BOUTONNE

I

13.8 km

E

Enjeu moyen

Visibilité
à étudier

Le domaine du Grand-Port ou logis du Grand-Port est isolé entre Vernoux-sur-Boutonne et Secondigné-sur-Belle. Il accueille un vaste gîte soigneusement restauré.

Visibilité

L'édifice se situe en limite de l'AVT et pourrait présenter des vues dégagées en direction de la zone potentielle. L'impact du projet sera à étudier depuis ce monument sur la ZIV confirme un risque de visibilité.

Covisibilité

Le domaine n'est pas visible depuis l'est dans un secteur en AVT. Le risque de covisibilité est écarté.



Fig. 121 : Domaine du Grand-Port



Fig. 122 : Vue depuis le domaine du Grand-Port en direction de la ZIP

83

PRIEURÉ NOTRE-DAME-D'OULMES
NUAILLÉ-SUR-BOUTONNE

C

14 km

S

Enjeu moyen

Covisibilité
à étudier

La plus ancienne mention connue du prieuré remonte à 1326. Du prieuré ne subsistent que trois éléments : l'église ruinée et flanquée d'une chapelle; un long corps de bâtiment rectangulaire au nord; un autre corps de bâtiment à l'ouest, perpendiculaire au précédent et séparé de lui par un portail.

Visibilité

Depuis le site, les vues en direction de la ZIP sont fermées par la végétation et les habitations. Le risque de visibilité du projet est nul.

Covisibilité

Depuis la D107, le prieuré est visible dans l'axe de la ZIP. La covisibilité avec le projet sera à étudier depuis ce point.



Fig. 123 : Prieuré Notre-Dame-d'Oulmes



Fig. 124 : Vue sur le prieuré depuis la D107 au sud-est

27

ÉGLISE SAINT-SATURNIN
SAINT-SATURNIN-DU-BOIS

I

14.6 km

O

Enjeu moyen

Covisibilité
à étudier

L'église Saint-Saturnin (XIIe siècle) a conservé, fait rare en Anis, son cimetière au Nord, un porche à l'Ouest et une ferme, vestige de l'ancien prieuré sur son flanc sud. Des sarcophages mérovingiens ont été découverts lors de travaux à côté de l'église.

Visibilité

L'église est située dans un secteur relativement dégagé. Néanmoins, les vues lointaines en direction de la ZIP sont situées en dehors de l'AVT. Les autres vues en AVT sont fermées par l'église elle-même.

Covisibilité

Depuis la D209, le clocher est visible dans la direction de la zone potentielle. La covisibilité entre l'église et le projet sera donc à étudier depuis ce point.



Fig. 125 : Église Saint-Martin



Fig. 126 : Vue sur l'église Saint-Saturnin depuis la D209 à l'ouest

78
à
81

CROIX DU 14^E SIÈCLE
ÉGLISE SAINT-PIERRE
ÉGLISE NOTRE-DAME DE SALLES
ANCIEN CHÂTEAU
AULNAY

I
C
C
I

14.8 km à
15.5 km

SE

Enjeu majeur

Covisibilité
à étudier

La commune d'Aulnay comporte 4 monuments historiques, dont 3 dans le bourg d'Aulnay et un dans le bourg de Salles-lès-Aulnay, à l'est.

L'église Saint-Pierre fait partie des monuments de la Via Turonensis, patrimoine mondial de l'UNESCO, déjà évoqué en début de chapitre. Dans le cimetière qui entoure l'église se situe une croix remarquable du XIV^e siècle. Plus au sud-est dans le bourg d'Aulnay subsiste une tour de 15 mètres de l'ancien château.

L'église romane de Notre-Dame de Salles, située à Salles-lès-Aulnay, présente un portail à deux voussures en plein cintre surmontées d'un cordon ouvragé. La première voussure repose sur deux colonnes à chapiteaux sculptés. La façade est surmontée d'un campanile à deux baies.

Visibilité

Seule la tour de l'ancien château est située dans un secteur de l'AVT. Néanmoins, les vues autour de la tour sont fermées par le bâti. L'ensemble des monuments d'Aulnay présente donc une sensibilité nulle en visibilité sur le projet.

Covisibilité

Depuis le sud-est d'Aulnay, l'église Saint-Pierre et la tour de l'ancien château sont visibles. Ce secteur est situé en AVT de la zone potentielle. La covisibilité entre Aulnay et le projet est donc à étudier. Les autres monuments ne sont pas visibles.



Fig. I27 : Croix du 14^e siècle



Fig. I28 : Église Saint-Pierre



Fig. I29 : Tour de l'ancien château (Source :Wikipédia)



Fig. I30 : Église Notre-Dame de Salles (Source :Wikipédia)



Fig. I31 : Vue sur Aulnay depuis le sud-est

35

ÉGLISE SAINT-CAPRAIS
BESSINES

I

14.8 km

N

Enjeu moyen

Sensibilité
nulle

L'église actuelle de Bessines date du XII^e siècle. Elle a gardé son plan roman. Sa nef à vaisseau unique est orientée est-ouest et se termine par une abside en hémicycle.

Visibilité

L'église est située dans un secteur bâti où les vues sont fermées en direction du projet. La sensibilité de l'édifice est donc nulle en terme de visibilité.

Covisibilité

Au nord de Bessines, l'AVT montre qu'il n'y aura aucune visibilité possible sur le projet. Les risques de covisibilité entre le projet et l'église sont donc nuls.



Fig. I32 : Église Saint-Martin

37
à
63

MONUMENTS DE NIORT
3 MONUMENTS CLASSÉS
1 MONUMENT CLASSÉ ET INSCRIT
23 MONUMENTS INSCRITS

16.5 km à
19.8 km

N

Enjeu fort

Visibilité
à étudier

La ville de Niort possède un patrimoine historique et industriel important et pourtant méconnu. 4 édifices y sont classés : l'emblématique Donjon édifié à la fin du XIIe siècle pour défendre les terres d'Aliénor d'Aquitaine; l'église Notre-Dame, dont l'origine remonte au XVe siècle; le Pilon, ancien hôtel de ville élevé au XVIe siècle sur l'emplacement du pilori médiéval; et, hors des remparts, sur la Colline Saint-André, le centre Duguesclin, ancienne caserne de cavalerie, dont la construction a débuté à la fin du XVIIIe siècle.

À ces édifices s'ajoutent 23 monuments historiques, dont les halles, la préfecture, la maison d'arrêt ou l'église Saint-André, pour ne citer que les plus emblématiques.

L'ensemble des monuments est situé dans le centre-ville ancien mis à part l'église Sainte-Pezenne au nord de la ville.

Visibilité

Depuis les pieds des monuments, les vues sont limitées par le bâti. Aucune vue directe sur le projet ne sera possible. L'escalier de la tour nord du château ou Donjon de Niort donne accès à une terrasse crénelée où la vue est ouverte à 360°. Une table d'orientation guide les visiteurs dans la découverte de la ville depuis les hauteurs. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce point de vue.

Les autres monuments ne présentent pas de risques de visibilité du projet.



Fig. I33 : Château de Niort ou Donjon



Fig. I34 : Château de Niort

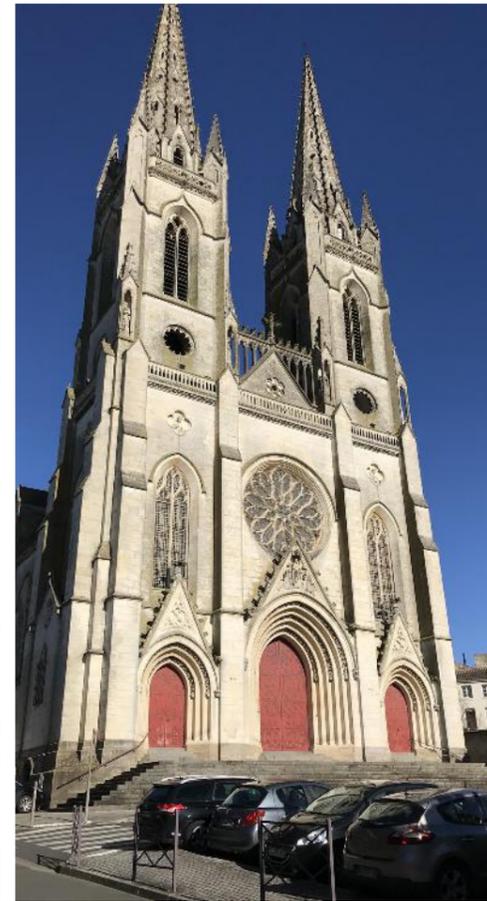


Fig. I35 : Église Saint-André



Fig. I36 : Halles de Niort



Fig. I37 : Caserne Duguesclin ou centre Duguesclin

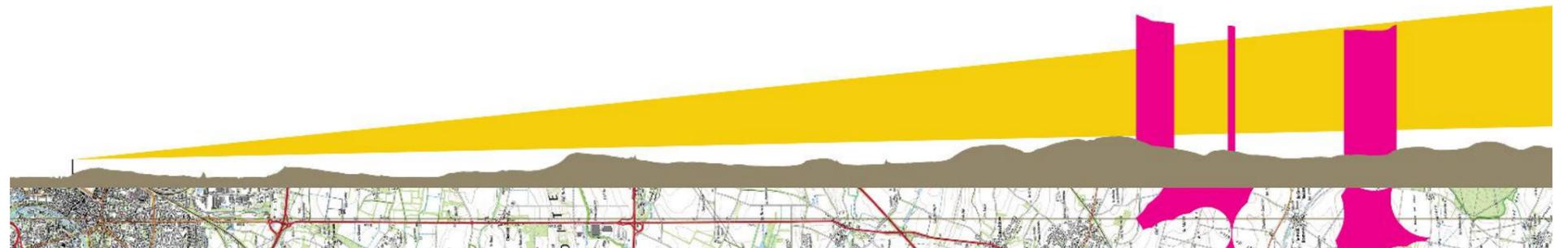


Fig. I38 : Coupe topographique entre la terrasse du donjon de Niort (23 m) et la ZIP (200 m)

21

ÉGLISE SAINT-PIERRE
PUYROLLAND

I

18.5 km

SO

Enjeu moyen

Visibilité
à étudier

Construite sur un tertre, cette église du XIIe siècle se voit de loin et offre plusieurs panoramas dégagés, quasiment à 360°. Elle fut ruinée lors de la guerre de Cent Ans et au cours des guerres de religion.

Visibilité

Le tour de l'église permet un panorama à près de 360°. De nombreux parcs éoliens sont visibles, dont le parc éolien de Migré dans l'axe de la zone potentielle. L'impact du projet est donc à mesurer depuis ce point.



Fig. I39 : Église Saint-Martin



Fig. I40 : Vue depuis l'église Saint-Pierre

Parc éolien de Migré

Cimetière

23

ÉGLISE SAINT-PIERRE-ÈS-LIENS
BREUIL-LA-RÉORTE

C

19.7 km

SO

Enjeu faible

Visibilité
à étudier

L'église actuelle n'est qu'une partie de l'église primitive datant du XIVe siècle. En 1953, des fresques ont été découvertes sous la chaux, entraînant la restauration de l'édifice en 1963.

Visibilité

Depuis le site, la vue est large et dégagée en direction de la zone potentielle. Plusieurs parcs éoliens sont visibles, dont les parcs de Bernay-Saint-Martin et de Migré dans l'axe du projet. L'impact du projet sera à mesurer depuis ce monument.



Fig. I41 : Église Saint-Pierre-ès-Liens



Parc éolien de Bernay-Saint-Martin Parc éolien de Migré

Fig. I42 : Vue depuis l'église Saint-Pierre-ès-Liens

Ferme éolienne de Plaine Argenson

91
à
100

MONUMENTS DE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

2 MONUMENTS CLASSÉS
1 MONUMENT CLASSÉ ET INSCRIT
7 MONUMENTS INSCRITS

20.7 km à
21.1 km

S

Enjeu fort

Sensibilité
nulle

La ville de Saint-Jean-d'Angély est située sur le versant nord-est d'un coteau qui descend en pente douce vers la Boutonne.

À mi-chemin entre Cognac et La Rochelle, Saint-Jean-d'Angély, chargée d'histoire, a su préserver sa vieille ville, ses rues étroites et les vestiges de son passé. 10 monuments historiques classés et inscrits y sont présents.

Les monuments les plus remarquables sont l'ancienne abbaye ou abbaye royale qui fut reconstruite plusieurs fois, la tour de l'horloge, ancienne porte des remparts du XIIe siècle et la fontaine du Piloni provenant d'un ancien château et remontée à son emplacement actuel en 1819 sur un puit existant.

Plusieurs maisons sont inscrites ainsi que le cinéma l'Eden, incendié en 2014 et qui a été reconstruit.

Visibilité

L'ensemble des monuments se situe au centre-ville et ne bénéficie donc pas de vue ouverte ou dégagée. Le projet ne sera pas visible depuis les monuments de Saint-Jean-d'Angély. La visibilité du projet sera étudiée depuis les alentours de la ville, comme déjà évoqué depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.



Fig. I45 : Tours de l'abbaye



Fig. I43 : Tour de l'horloge



Fig. I44 : Ancien hôtel de l'Échevinage



Fig. I46 : Fontaine du Piloni

24
25
26

AUMÔNERIE SAINT-GILLES OU CHAPELLE DES
MINIMES
ÉGLISE NOTRE-DAME
ANCIEN CHÂTEAU
SURGÈRES



21.1 km à
21.5 km



Enjeu fort

Sensibilité
nulle

Il faut remonter au néolithique ancien (9 000 ans av JC) pour trouver des traces de vie à Surgères. Située sur les rives de la Gères, la ville est connue sous la forme d'un castrum (camp romain fortifié) au IXe siècle. De village, Surgères devient une ville d'ampleur au Moyen Âge.

La ville comporte trois monuments historiques, dont une église classée.

Le château de Surgères est un château médiéval, plusieurs fois modifié au gré de ses propriétaires. Au XIIe siècle, le château comptait 24 tours identiques à celle de la « Tour Hélène ». Une enceinte du XVIe siècle entoure l'édifice ainsi que l'église Notre-Dame. La façade de l'église est imposante avec 23 mètres de long.

L'Aumonerie Saint-Gilles est située un peu plus au sud-ouest, à proximité du cimetière.

Visibilité

L'ensemble des monuments historiques ainsi que la ville de Surgères se situent en dehors de l'AVT et ne présentent donc pas de risque de visibilité sur le projet.



Fig. I47 : Aumonerie Saint-Gilles



Fig. I48 : Église Notre-Dame



Fig. I50 : Tour du château



Fig. I49 : Porte renaissance

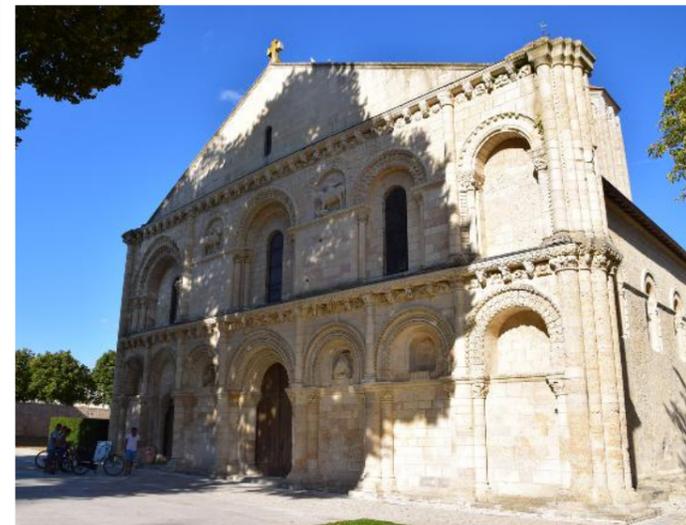


Fig. I51 : Façade de l'église

Tableau de synthèse des sensibilités non nulles définies a priori des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée :

N°	Édifice	Protection	Commune	Distance à la ZIP (en km)	Enjeu	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
20	Église Saint-Pierre	C	Lozay	11,3	moyen		oui
90	Église Sainte-Madeleine	I	La Jarrie-Audouin	11,5	faible	oui	
72	Domaine du Grand-Port	I	Vernoux-sur-Boutonne	13,8	moyen	oui	
83	Prieuré Notre-Dame-d'Oulmes	C	Nuaillé-sur-Boutonne	14	moyen		oui
27	Église Saint-Saturnin	I	Saint-Saturnin-du-Bois	14,6	moyen		oui
79	Église Saint-Pierre	C	Aulnay	14,8	majeur		oui
81	Ancien château	I	Aulnay	15,5	moyen		oui
37 à 63	Monuments historiques de Niort (27 MH)	3C, I CI, 23 I	Niort	16,5 à 19,8	fort	oui Vue depuis le donjon	
21	Église Saint-Pierre	I	Puyrolland	18,5	moyen	oui	
23	Église Saint-Pierre-ès-Liens	C	Breuil-la-Réorte	19,7	faible	oui	
91 à 100	Monuments historiques de Saint-Jean-d'Angély (10 MH)	2C, I CI, 7 I	Saint-Jean-d'Angély	20,7 à 21,1	fort	à proximité depuis le chemin de Saint-Jacques	

Les monuments non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle. Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts présentés ci-dessus sont avérés.

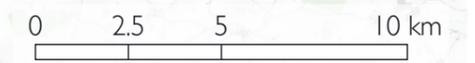
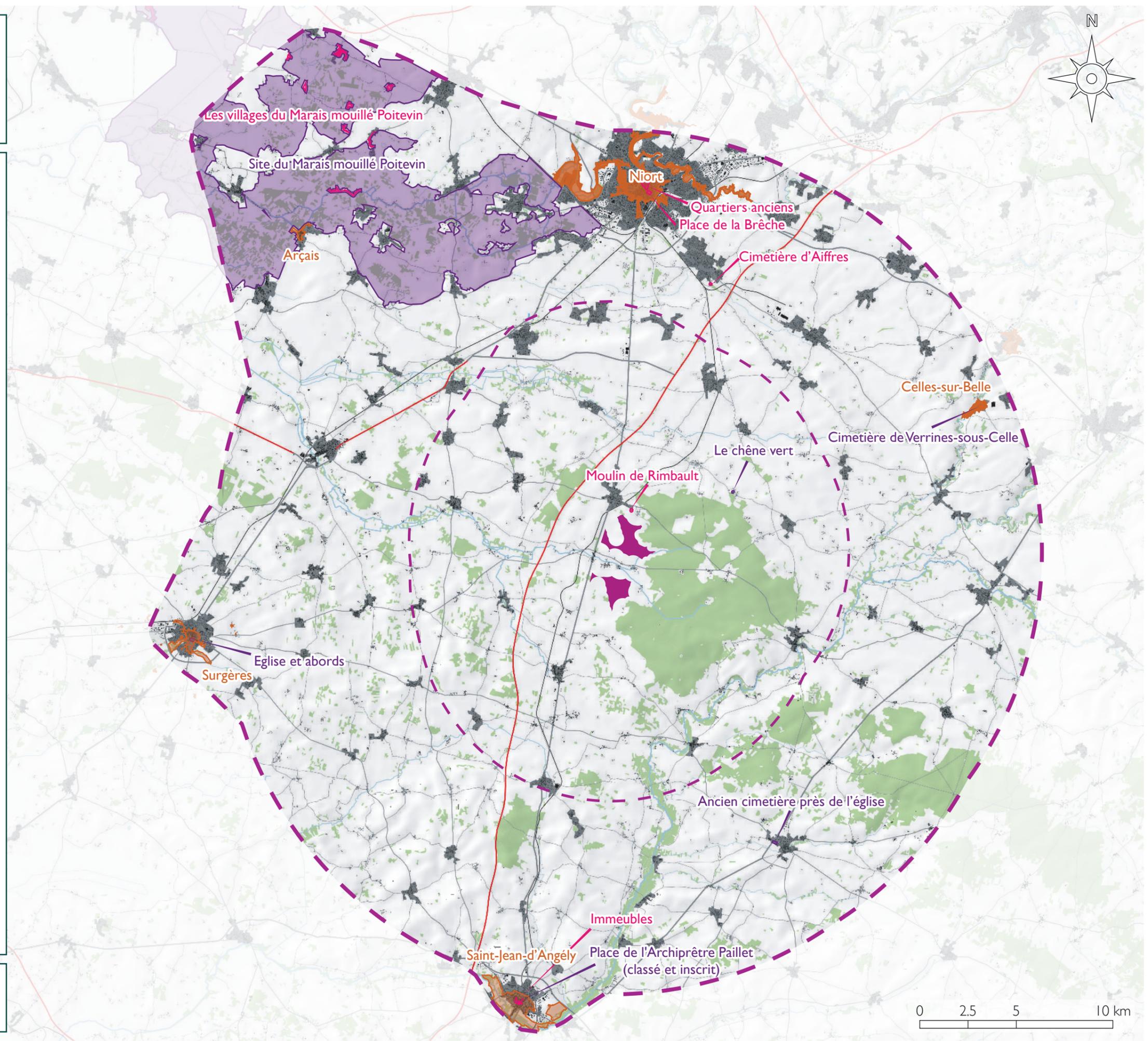
Sites

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Sites patrimoniaux remarquables
- Site inscrit
- Site classé

Légende du fond cartographique :

- | | |
|--|--|
| Hydrographie | Liaison locale |
| Boisements | Liaison régionale |
| Zones urbanisées | Liaison principale |
| Bâti | Liaison type autoroutier |
| | Réseau ferré |

Sources : DREAL, Atlas des Patrimoines, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Les sites patrimoniaux remarquables sont « les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public. »

Les espaces ruraux et les paysages qui forment avec ces villes, villages ou quartiers un ensemble cohérent ou qui sont susceptibles de contribuer à leur conservation ou à leur mise en valeur peuvent être classés au même titre.

Les sites patrimoniaux remarquables ont été créés pour clarifier la protection en faveur du patrimoine urbain et paysager. Le dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire.

Ces enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme),
- soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

Les sites patrimoniaux remarquables se substituent aux anciens dispositifs de protection :

- secteurs sauvegardés,
- zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP),
- aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

Ces derniers ont été automatiquement transformés par la loi en sites patrimoniaux remarquables. Plus de 800 sites patrimoniaux remarquables ont ainsi été créés dès le 8 juillet 2016.

Source : Ministère de la Culture

L'aire d'étude éloignée comporte 5 sites patrimoniaux remarquables.

- **Niort - AVAP - 15.5 km de la ZIP**

L'Avap, Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, a succédé à la ZPPAUP, Zone de protection du patrimoine architectural et paysager. Approuvée le 4 avril 2016 par le conseil municipal, elle est entrée en vigueur le 20 avril 2016. La ville a déjà été abordée pour ces monuments historiques et son appartenance au Grand Site de France du Marais Poitevin.

L'AVT montre que les zones de visibilité se situent principalement dans des secteurs bâtis où les vues sont fermées par les habitations (voir carte ci-contre). Néanmoins, depuis le Donjon de Niort, une vue panoramique est possible, la visibilité du projet y sera étudiée. Les vues depuis les vallées ne présentent pas de risque de visibilité du projet.

- **Celles-sur-Belle (partie Verrines-sous-Celles) - AVAP - 17 km de la ZIP**

L'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Celles-sur-Belle a été approuvée par délibération du conseil municipal du 12 juillet 2016. Elle est applicable sur une partie du bourg de Celles-sur-Belle et une partie de Verrines-sous-Celles. C'est cette dernière partie qui est concernée par l'aire d'étude éloignée du projet.

Seule une partie du périmètre du SPR à l'est est située dans un secteur de l'AVT. Les vues dans ce secteur sont limitées par le bâti et la végétation. Le risque de visibilité est nul depuis le SPR de Celles-sur-Belle.

- **Surgères - ZPPAUP - 19 km de la ZIP**

La ville de Surgères a mis en place une ZPPAUP en 2007 sur son territoire. Le périmètre de ce site patrimonial remarquable englobe la ville en elle-même, mais également plusieurs hameaux aux alentours.

La visibilité depuis la ville a déjà été évoquée dans la partie monuments historiques. L'AVT montre que les risques de visibilité depuis le périmètre du site patrimonial remarquable de Surgères sont nuls.

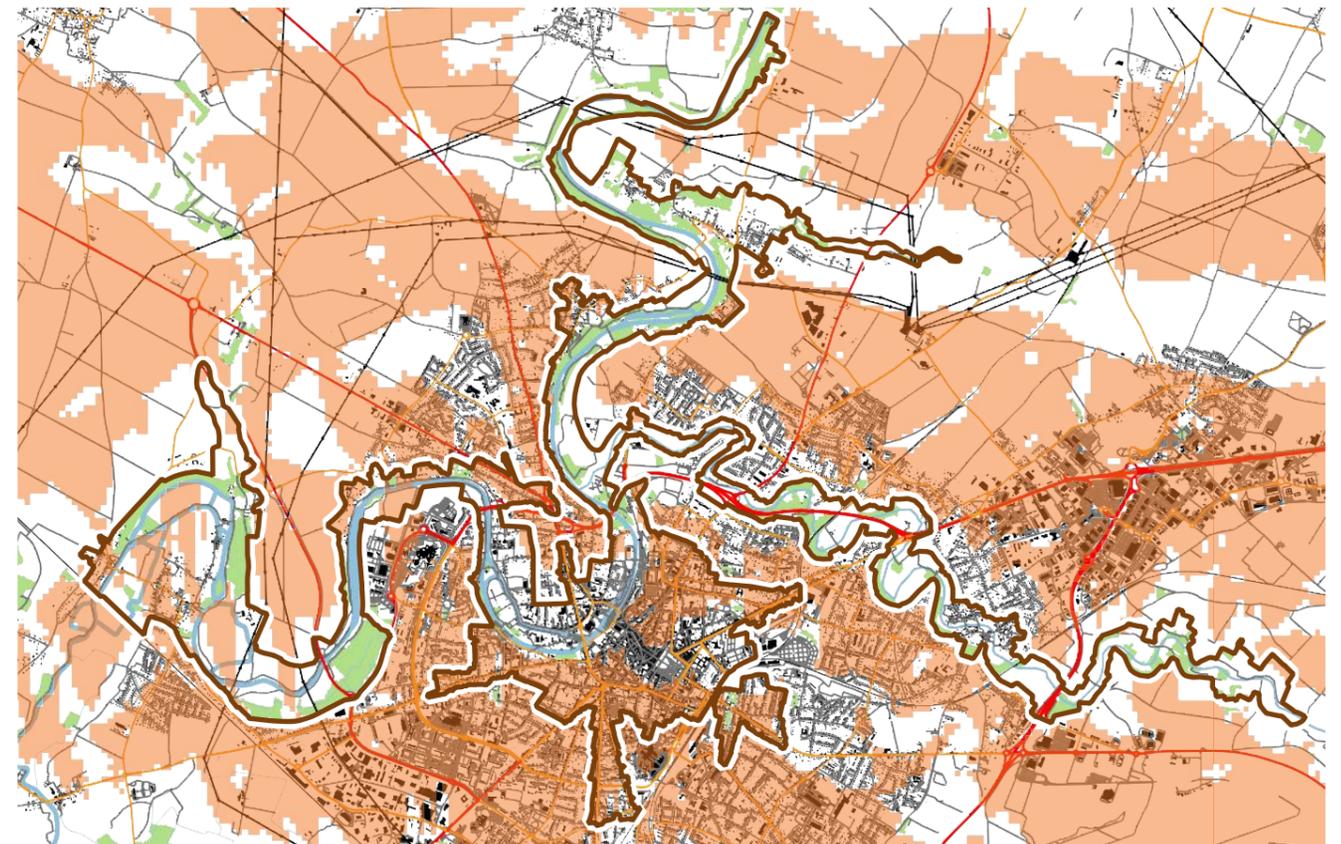


Fig. I52 : AVT du projet superposée au périmètre du site patrimonial remarquable de Niort

- **Saint-Jean-d'Angély - ZPPAUP - 20 km de la ZIP**

Déjà évoquée pour ces monuments historiques et son abbaye royale classée au patrimoine de l'UNESCO, la ville de Saint-Jean-d'Angély bénéficie d'une ZPPAUP révisée en 2011.

L'ensemble du périmètre de ce site patrimonial remarquable comprend la ville de Saint-Jean-d'Angély ainsi que la vallée de la Boutonne qu'elle longe. L'AVT montre que la quasi-totalité du périmètre du SPR ne présentera pas de vue sur le projet. L'impact du projet sera étudié depuis l'est de la ville depuis la vue définie dans le sous-chapitre consacré au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ces vues se situent en limite du périmètre du site patrimonial remarquable de Saint-Jean-d'Angély.



Fig. I53 : Canal de St-Eutrope à Saint-Jean-d'Angély Fig. I54 : Façade de l'abbaye royale

- **Arçais - AVAP - 22 km de la ZIP**

Le bourg d'Arçais a mis en place une Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine en 2019. L'objectif de l'AVAP est de protéger l'ambiance urbaine qualitative et de mettre en valeur la présence de l'eau et ses abords directs.

Une partie du périmètre de l'AVAP est situé dans l'AVT du projet. Dans ces secteurs, les vues sont fermées par la végétation et le bâti. Les risques de visibilité depuis le périmètre du SPR d'Arçais sont nuls.

SITES INSCRITS ET CLASSÉS

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national : éléments remarquables, lieux dont on souhaite conserver les vestiges ou la mémoire pour les événements qui s'y sont déroulés...

L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'architecte des bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

L'aire d'étude éloignée comporte 6 sites classés et 7 sites inscrits. Le site classé du Marais Mouillé Poitevin et le site inscrit des villages du Marais Mouillé Poitevin ayant déjà été abordés dans la première partie de ce chapitre avec le Grand Site de France du Marais Poitevin, ils ne seront pas détaillés de nouveau ici.

SITES CLASSÉS

- **Le Chêne vert, Péré en Forêt (commune de Marigny) à 5 km de la ZIP**

Le site classé protège un chêne vert situé en bordure de la D 101 à l'entrée ouest du hameau de Péré-en-Forêt au sud-est du village de Marigny. La rue où se trouve l'arbre porte le nom de « Rue du chêne vert ».

L'arbre est situé en dehors de l'AVT de la ZIP. Une forêt située entre le site de la ZIP ferme entièrement les vues. Les risques de visibilité sur le projet sont donc nuls. Le chêne n'est pas visible dans le paysage alentour et ne présente donc pas de risque de covisibilité avec le projet.

- **Ancien cimetière près de l'église à Aulnay, à 15 km de la ZIP**

L'église d'Aulnay a déjà été abordée pour son classement au patrimoine mondial de l'UNESCO et pour son titre de monument historique classé. Le cimetière entourant l'église est un site classé. Les tombes datent pour la plupart du début du XIXe siècle. Elles ont l'allure de sarcophages en pierre reposant sur deux pilotis au niveau de la tête et des pieds.

L'ensemble du site est situé en dehors de l'AVT. À proximité, les vues sont fermées par la végétation et le bâti, le risque de visibilité est nul depuis le site classé et ces alentours.

- **Cimetière de Verrines-sous-Celles, à 18 km de la ZIP**

Le cimetière est situé au cœur du village de Verrines, au sud de Celles-sur-Belle sur le versant est de la vallée de la Belle. Clos par un mur en maçonnerie de pierres calcaires et couvert par des tuiles canal, il occupe une parcelle au nord de l'église classée.

L'AVT montre que les risques de visibilité du projet sont nuls depuis ce site classé.

- **Place de l'Archiprêtre Paillet à Saint-Jean-d'Angély à 21 km de la ZIP**

Cette place est à la fois site classé et site inscrit. La place comprend l'église et les « tours » de l'abbatiale inachevée. Déjà abordée dans le chapitre des monuments historiques, les vues sont fermées depuis le site.

L'impact du projet sera nul depuis le site classé et inscrit de Saint-Jean-d'Angély. L'impact du projet sera étudié depuis une vue à l'est de la ville, le long du chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

- **Église et abords à Surgères, à 21 km de la ZIP**

Déjà présentés pour son classement aux monuments historiques, l'église Notre-Dame de Surgères et ses abords ont également fait l'objet d'un classement en site. Le site est délimité par une enceinte du XVIe siècle.

L'ensemble du site classé est situé en dehors de l'AVT et ne présentera donc pas de vue sur le projet de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson.



Fig. 155 : Ancien cimetière près de l'église à Aulnay



Fig. 156 : Place de l'Archiprêtre Paillet à Saint-Jean-d'Angély

SITES INSCRITS

- **Le Moulin de Rimbault à 550 m de la ZIP**

Le site du moulin de Rimbault se trouve à l'est du village de Beauvoir-sur-Niort en bord de route, sentier de randonnée GR 36. Le périmètre du site du moulin de Rimbault protège une parcelle enherbée et ceinturée par une haie champêtre sur ses faces ouest, nord et est, la limite sud restant ouverte. La parcelle comprend un moulin à vent nommé moulin de Rimbault (du nom du hameau situé à quelques mètres du site à l'est), un bâtiment de taille modeste situé en bordure de route et un second volume plus important, une longère, comprenant une habitation à deux niveaux côté nord, et une grange côté sud, les deux parties étant reliées par un auvent et couvertes par une toiture continue à deux pans.

Après avoir été abandonné de nombreuses années, le moulin a fait l'objet de restaurations depuis les années 1970. Aujourd'hui, le moulin comme le reste des éléments bâtis font l'objet d'attentions (réfection récente des volets) et la parcelle en site inscrit est entretenue.

À moins d'un kilomètre de la ZIP, la visibilité sur le projet sera directe. L'impact du projet est à étudier depuis le site inscrit en lui-même.

Au nord-est, depuis la DI en entrée de Beauvoir-sur-Niort, les bâtiments du site inscrit du moulin Rimbault sont bien visibles. Les impacts en covisibilité entre le site inscrit et le projet seront à étudier depuis cette route.

- **Cimetière d'Aiffres à 13 km de la ZIP**

Le site concerne la partie ancienne du cimetière d'Aiffres qui se distingue par sa croix hosannière et les tombes protestantes. Le cimetière est enclos par un mur qui forme un soutènement côté nord d'une hauteur d'environ 2 mètres.

Comme déjà évoqué dans la partie monument historique, ce secteur ne présente pas de vue dégagée en direction de la ZIP. La sensibilité du site vis-à-vis du projet est nulle.

- **Place de la Brèche à Niort à 17 km de la ZIP**

Grand espace public de forme rectangulaire, la Place de la Brèche est désormais occupée par un équipement culturel d'architecture contemporaine à la place de l'ancien square. La clôture est conservée, des graminées assurent la transition avec le nouveau bâtiment.

L'ensemble du site est situé au cœur de Niort, en dehors de l'AVT. Les risques de visibilité du projet sont nuls.

- **Quartiers anciens de Niort à 17 km de la ZIP**

Déjà évoqués plusieurs fois dans le chapitre, les quartiers anciens de Niort sont inscrits depuis 1979. Ils comportent une grande partie des monuments historiques de Niort (église Saint-André, immeubles, caserne...).

Dans ce secteur bâti, les risques de visibilité du projet sont nuls.

- **Immeubles à Saint-Jean-d'Angély à 21 km de la ZIP**

Le site inscrit comporte 9 immeubles à proximité de l'abbaye royale, au cœur de Saint-Jean-d'Angély.

Comme dans l'ensemble du centre-ville, les vues sont fermées par le bâti. Le risque de visibilité du projet est donc nul depuis ce site inscrit.



Fig. I 57 : Le Moulin Rimbault



Fig. I 58 : Vue depuis le Moulin Rimbault et zoom sur les parcs éoliens de Villeneuve-la-Comtesse & Coivert (à droite) et de Villeneuve-la-Comtesse & Vergné (à gauche)



Fig. I 59 : Vue sur le Moulin Rimbault depuis la DI



Fig. I 60 : Place de la Brèche à Niort

Patrimoine culturel et touristique

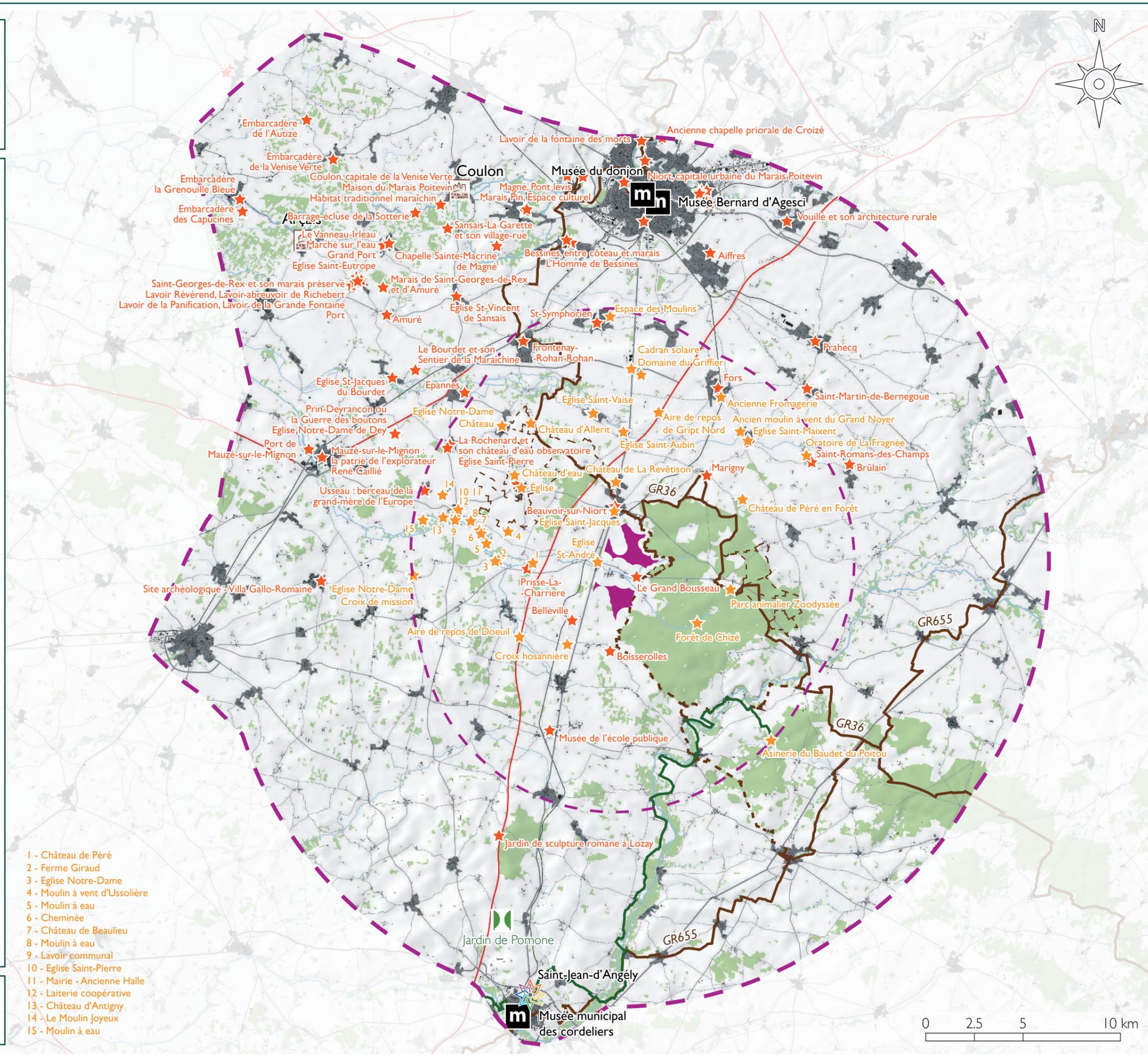
-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Musée de France
-  Petite Cité de Caractère
-  Jardin remarquable
-  Site touristique mis en avant par les offices de tourisme départementaux
-  Plus beau détour de France
-  Site touristique mis en avant par les offices de tourisme locaux
-  Chemin de grande randonnée
-  Sentiers de promenade et de randonnée
-  Les rives de la Boutonne à vélo

Légende du fond cartographique :

- | | |
|--|--|
|  Hydrographie |  Liaison locale |
|  Boisements |  Liaison régionale |
|  Zones urbanisées |  Liaison principale |
|  Bâti |  Liaison type autoroutier |
| |  Réseau ferré |

- 1 - Château de Péré
- 2 - Ferme Giraud
- 3 - Eglise Notre-Dame
- 4 - Moulin à vent d'Ussolière
- 5 - Moulin à eau
- 6 - Cheminée
- 7 - Château de Beaulieu
- 8 - Moulin à eau
- 9 - Lavoir communal
- 10 - Eglise Saint-Pierre
- 11 - Mairie - Ancienne Halle
- 12 - Laiterie coopérative
- 13 - Château d'Antigny
- 14 - Le Moulin Joyeux
- 15 - Moulin à eau

Sources : DREAL Grand Est, Atlas des Patrimoines, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM.



AUTRES RICHESSES TOURISTIQUES DU TERRITOIRE D'ÉTUDE

S'ajoutant aux richesses patrimoniales précédemment décrites, plusieurs labels mettent en avant certains lieux, notamment présentés par les organismes de tourisme.

• Musée de France : Musée du Donjon et Musée Bernard d'Agesci à Niort - Musée municipal des Cordeliers à Saint-Jean-d'Angély

La ville de Niort comporte 2 musées de France : le Musée du Donjon se situant dans le château de Niort et le musée Bernard d'Agesci. Le musée du Donjon abrite le premier musée du costume poitevin. L'exposition permanente 1000 ans d'histoire livre les clefs du Donjon de Niort, en retraçant son histoire depuis sa construction au XIIe siècle jusqu'à son aspect actuel. L'escalier de la Tour Nord donne accès à une terrasse où une vue panoramique se dégage à 360°. L'impact du projet est à étudier depuis cette terrasse.

Ancien lycée de jeunes filles réalisé par Georges Lasseron en 1897, le musée Bernard d'Agesci, inauguré en 2006, réunit aujourd'hui trois musées en un : Beaux-Arts (sculpture, peinture, arts décoratifs, orfèvrerie, lutherie...), Histoire Naturelle (géologie régionale, ornithologie...), conservatoire de l'éducation (objets et mobiliers scolaires, appareils scientifiques, cartes, ouvrages et films scolaires... retraçant un siècle et demi d'enseignement). Situé en secteur bâti, le musée présente une sensibilité nulle vis-à-vis du projet.

Le musée municipal des cordeliers à Saint-Jean-d'Angély a reçu l'appellation Musée de France. Le parcours d'exposition permanente du musée se divise en deux sections. La première relate la chronique des expéditions Citroën en Afrique, menées dans les années 1920, dont témoignent une authentique autochenille, le « Croissant d'argent », et les objets ethnographiques présentés. La seconde expose un large éventail d'œuvres d'art et d'histoire : sculptures, arts décoratifs, armes et mobilier. Le musée est situé au cœur du bâti et ne présente donc pas de vue dégagée en direction de la zone potentielle. L'impact du projet sera nul.

• Petites Cités de Caractère : Coulon et Arçais

Ces deux bourgs ont déjà été évoqués dans les pages précédentes du fait de leur appartenance au Grand Site de France du Marais Poitevin. Depuis les villes en elles-mêmes, les vues sont fermées par les habitations et la végétation. L'impact du projet sera mesuré depuis les alentours de Coulon et Arçais, au sein des vues dégagées possibles.

• Plus beau détour de France : Saint-Jean-d'Angély

L'impact potentiel du projet sur la ville de Saint-Jean-d'Angély a déjà été abordé plusieurs fois dans les pages précédentes. L'impact du projet sera étudié depuis le chemin de Saint-Jacques de Compostelle, à l'est de la ville.

• Jardin remarquable : le Jardin de Pomone

Situé au cœur du village de la Fayolle sur la commune d'Essouvert, le jardin de Pomone est labellisé Jardin remarquable. Le site propose une visite dont le thème est les fruits comestibles des climats tempérés et méditerranéens. Un gîte a également été aménagé.

Au cœur du village et fortement végétalisées, les vues depuis le jardin sont fermées en direction du projet. Le jardin est situé en dehors de l'AVT, l'impact du projet sera nul.

• Chemins de grande randonnée et de promenade

L'aire d'étude éloignée est traversée par deux chemins de grande randonnée : le GR655 et le GR36.

Le GR655 a déjà été abordé dans les pages précédentes puisqu'il s'agit du chemin de Saint-Jacques de Compostelle inscrit au patrimoine de l'UNESCO. Les risques de visibilité du projet depuis ce chemin seront mesurés.

Le GR36 traverse l'aire d'étude éloignée en passant par Niort et à proximité immédiate de la ZIP au niveau de Beauvoir-sur-Niort. Les vues les plus proches du projet devront être étudiées depuis ce chemin, notamment depuis la portion reliant Beauvoir-sur-Niort à Rimbault ainsi qu'au nord-ouest entre Beauvoir-sur-Niort et Frontenay-Rohan-Rohan, au sein de l'aire d'étude rapprochée. À l'est, le GR36 traverse la forêt domaniale de Chizé, les vues sont majoritairement fermées.

Au niveau de la ZIP, à l'est, le chemin de Grande Randonnée de Pays de la Sylve d'Argenson forme une alternative au GR36 et GR655 pour relier Beauvoir-sur-Niort à Aulnay, en passant par l'ouest de la forêt de Chizé. L'impact du projet depuis les portions du chemin longeant la ZIP devront être étudiés.

De nombreux sentiers ont été mis en place par les différents offices de tourisme locaux et départementaux, notamment le conseil départemental des Deux-Sèvres. Le chemin de randonnée le plus proche est celui de la Forêt du Grand Bousseau, désignée Espace Naturel Sensible (ENS). Le sentier se situe majoritairement en forêt, où les vues sont fermées.

À l'ouest, le chemin de randonnée de La Foye-Monjault « À la recherche du Vignoble perdu » peut présenter des vues dégagées en direction de la ZIP. L'impact du projet sera étudié, notamment en sortie de La Foye-Monjault. À l'est, plusieurs boucles de randonnées sont également présentes mais situées dans la forêt de Chizé. L'impact du projet depuis ces chemins sera très réduit, voire nul.



Fig. I 61 : Musée Bernard d'Agesci



Fig. I 62 : Entrée du jardin de Pomone



Fig. I 63 : Vue depuis le GR36, au nord-est de Beauvoir-sur-Niort



Fig. I 64 : Vue depuis le GR36, au sud de Marigny



Fig. I 65 : Vue depuis le GRP de la Sylve d'Argenson vers le Grand Bousseau



Fig. I 66 : Vue depuis le sentier de randonnée de La Foye-Monjault, en sortie du village

• Circuits vélo

Le sud du territoire d'étude est traversé par le circuit des Rives de Boutonne à vélo. Il s'agit d'un circuit départemental de 115 km entre Dampierre-sur-Boutonne et Cabarlot. Il est notamment relié à la Vélodyssée, véloroute de 1200 km qui traverse la Bretagne et longe l'atlantique jusqu'à la Côte basque.

Une grande partie de cet itinéraire se situe dans la vallée de la Boutonne, au sud-est de l'aire d'étude. Ces zones présenteront peu de risque de visibilité sur le projet. Les impacts du projet seront étudiés depuis les portions les plus proches de la ZIP, notamment au début du circuit, aux alentours de l'Asinerie du Baudet du Poitou.

• Autres richesses touristiques

Le territoire d'étude présente de nombreux points d'intérêt mis en avant par les offices de tourisme départementaux et locaux. Plusieurs de ces éléments ont déjà été abordés dans l'étude des monuments historiques et des sites.

La majeure partie des éléments touristiques non encore évoqués dans l'étude ne présente pas de risque de visibilité du projet car ils sont situés en dehors de l'AVT de la zone potentielle, au cœur du Marais Poitevin où les vues sont fermées ou en contexte bâti (donc avec des vues fermées ne permettant pas de voir le projet).

Suite à l'analyse cartographique et sur le terrain, les éléments touristiques suivants pourraient présenter une vue sur le projet de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson :

- Ancien moulin à vent du Grand Noyer à Juscorps - 7 km de la ZIP

Depuis le moulin à vent, la vue est dégagée mais présente de nombreuses haies qui filtrent les perceptions vers l'horizon. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce secteur.

- Domaine du Griffier - 8 km de la ZIP

Le château du Griffier, édifié au XVIII^e siècle, propose des salles de réception, de séminaire, un hôtel 3 étoiles ainsi qu'un restaurant gastronomique. La vue est dégagée en direction de la ZIP depuis l'entrée du domaine. La visibilité du projet sera à étudier depuis ce secteur.

- Le Moulin Joyeux entre Olbreuse et Usseau - 9 km de la ZIP

Situé dans l'AVT et dans un secteur aux vues dégagées, le moulin Joyeux est en cours de restauration pour retrouver ses pales et faire revivre la tradition des meuniers. L'impact en visibilité du projet est à étudier depuis le moulin.



Fig. I67 : Vue depuis le circuit des Rives de Boutonne à vélo au nord-ouest de l'Asinerie



Fig. I68 : Vue depuis l'ancien moulin à vent du Grand Noyer



Fig. I69 : Vue depuis l'entrée du domaine du Griffier



Fig. I70 : Vue depuis le moulin Joyeux

- Château d'eau observatoire à La Rochénard - 10 km de la ZIP

L'ancien château d'eau de La Rochénard a été transformé en observatoire sur la plaine, présentant un panorama à 360° à travers ces 12 hublots aménagés. Le projet pourra être visible depuis cet édifice.

- Espaces des moulins à Saint-Symphorien - 11 km de la ZIP

L'espace des moulins est une salle socioculturelle proposant une programmation éclectique de spectacles, concerts ou autres événements. La vue depuis le bâtiment et ses alentours est légèrement dégagée vers la ZIP. Le risque de visibilité du projet sera à étudier depuis ce secteur. La distance et les haies présentes limitent néanmoins l'impact du projet.

- Église Notre-Dame de Dey - 12 km de la ZIP

Notre-Dame de Dey, isolée dans la plaine, est entourée de son cimetière et d'une enceinte fortifiée et aux tours à archères certainement en raison de son ancienne vocation d'étape jacquaire située entre le Poitou et l'Aunis. La vue est dégagée aux alentours de l'édifice mais limitée par des boisements. Dans l'AVT de la ZIP, les risques de visibilité du projet seront à étudier.

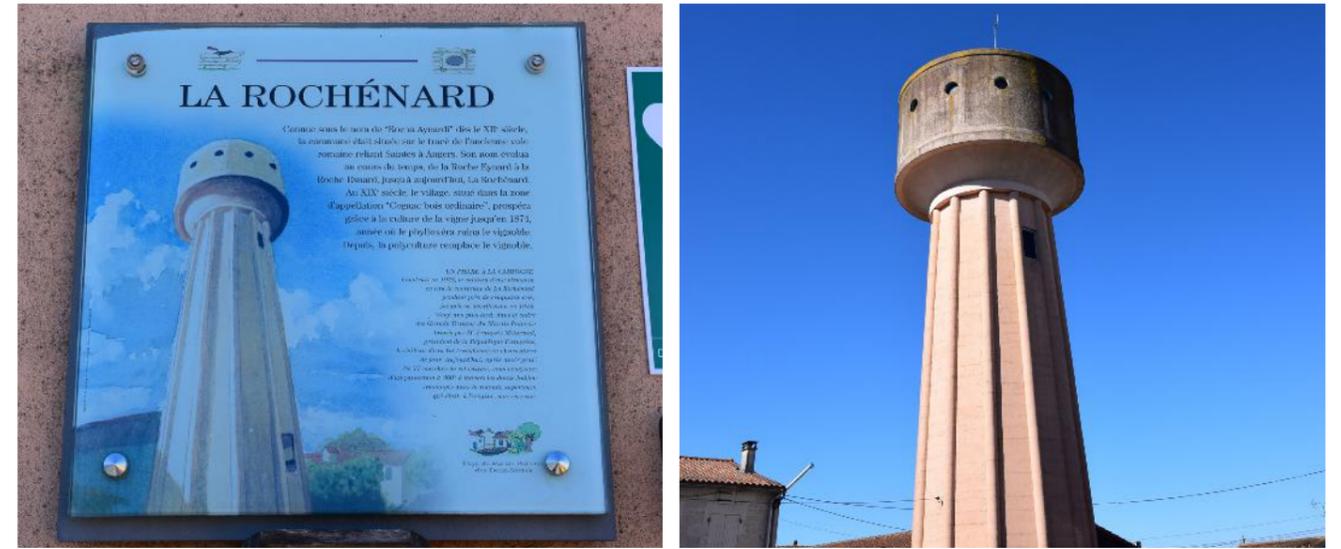


Fig. 171 : Le château d'eau observatoire de La Rochénard



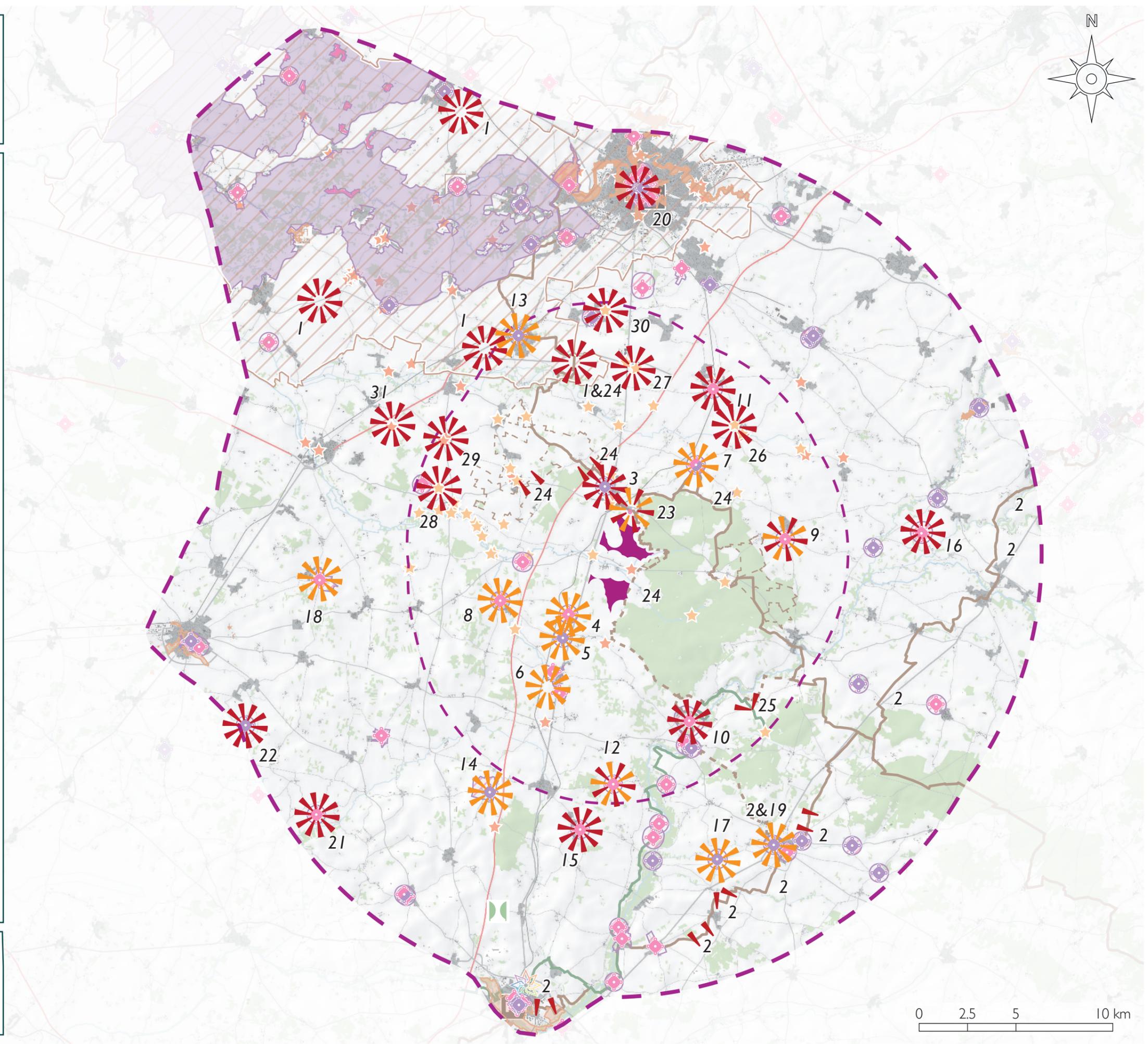
Fig. 172 : Vue depuis l'espace des moulins



Fig. 173 : Vue en direction de la ZIP à proximité de Notre-Dame de Dey

Synthèse des sensibilités patrimoniales

-  Zone d'implantation potentielle
-  Aire d'étude rapprochée
-  Aire d'étude éloignée
-  Impact à étudier en visibilité
-  Impact à étudier en covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité et covisibilité
-  Impact à étudier en visibilité depuis les circuits de randonnée pédestre et à vélo



Sources : Base Mérimée, DREAL, DRAC et UDAP de la région Nouvelle Aquitaine, CG, Ministère de la culture, Sites des différents labels présentés, IGN BdAlti®, les contributeurs d'OSM

SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE

Le territoire d'étude du projet est riche en éléments patrimoniaux et touristiques. De nombreux éléments ont été recensés. Chaque élément patrimonial et/ou touristique a été étudié afin de déterminer son importance et son enjeu vis-à-vis du projet.

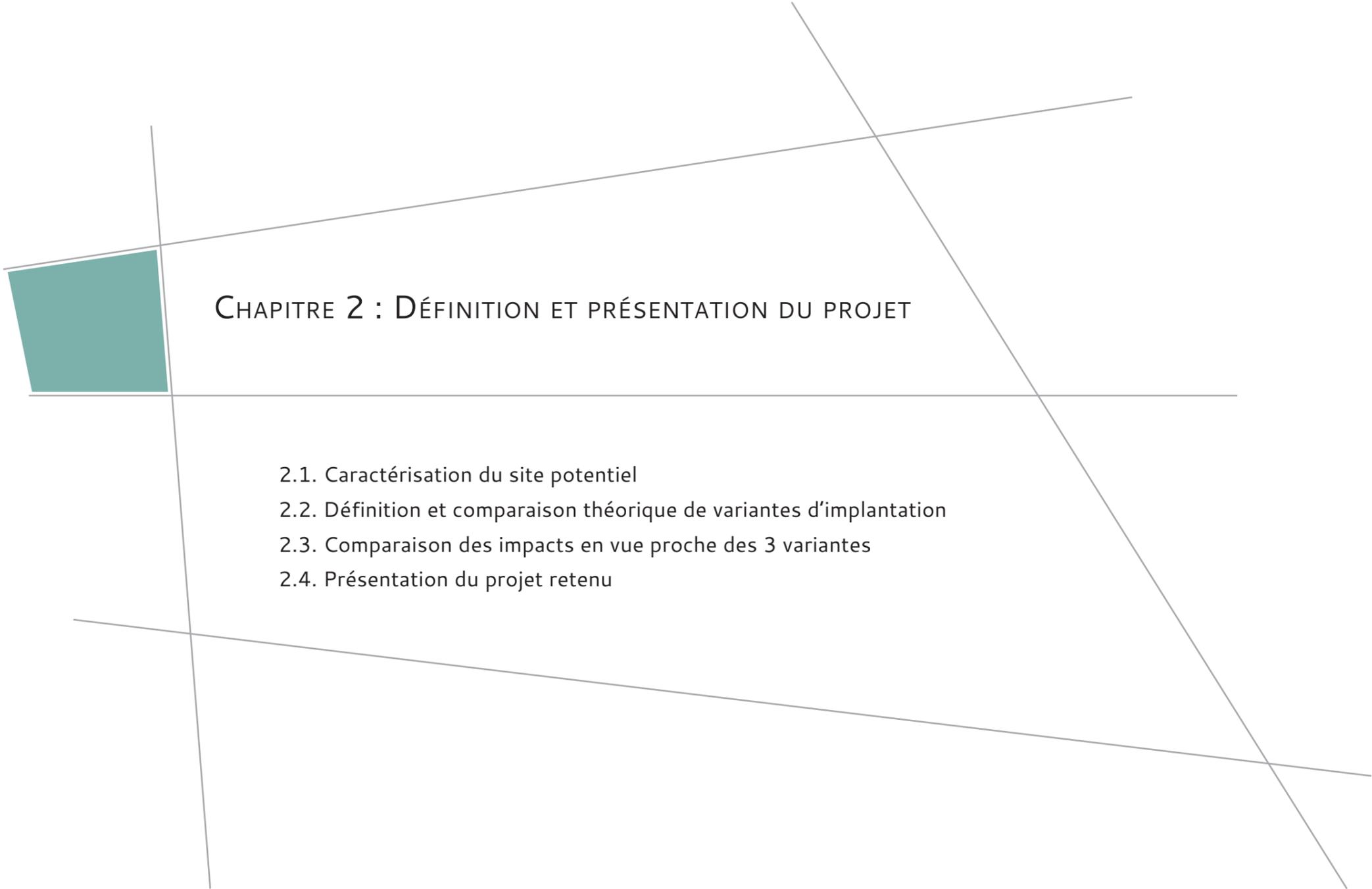
Grâce à l'analyse des vues possible depuis chaque élément, ainsi que l'analyse de sa visibilité dans le paysage, les sensibilités suivantes ont été déterminées :

N°	Nom	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
1	Marais Poitevin (Grand site de France, SC, SI)	oui	
2	Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, église Saint-Pierre-de-la-Tour à Aulnay (UNESCO, SC, MH79, GR655)	oui	oui (église d'Aulnay)
3	Église Saint-Eutrope du Cormenier (MH01)	oui	
4	Église Sainte-Marie -MH02)		oui
5	Église Saint-Etienne (MH03)		oui
6	Église Notre-Dame de l'Assomption (MH18)		oui
7	Église Saint-Jean-l'Évangéliste (MH11)		oui
8	Église Notre-Dame (MH05)		oui
9	Église Sainte-Radegonde (MH12)	oui	oui
10	Restes du camp romain (MH13)	oui	
11	Église Notre-Dame (MH10)	oui	
12	Église Saint-Martial (MH17)	oui	oui
13	Église Saint-Pierre (MH07)		oui
14	Église Saint-Pierre (MH20)		oui
15	Église Sainte-Madeleine (MH90)	oui	
16	Domaine du Grand-Port (MH72)	oui	
17	Prieuré Notre-Dame-d'Oulmes (MH83)		oui
18	Église Saint-Saturnin (MH27)		oui
19	Ancien château (MH81)		oui
20	Niort (27 MH, SPR)	oui (vue depuis le donjon)	
21	Église Saint-Pierre (MH21)	oui	
22	Église Saint-Pierre-ès-Liens (MH23)	oui	
2	Saint-Jean-d'Angély (10 MH, SPR, SC, SI)	à proximité depuis le chemin de Saint-Jacques	
23	Moulin de Rimbault (SI)	oui	oui
24	Chemins de randonnée (GR36, GRP, sentiers de randonnée)	oui	
25	Rives de la Boutonne à vélo	oui	
26	Ancien moulin à vent du Grand Noyer (tourisme)	oui	
27	Domaine du Griffier (tourisme)	oui	
28	Moulin Joyeux	oui	

N°	Nom	Sensibilité : visibilité à étudier	Sensibilité : covisibilité à étudier
29	Château d'eau observatoire	oui	
30	Espace des moulins	oui	
31	Église Notre-Dame de Dey	oui	

Les éléments patrimoniaux non listés dans ce tableau présentent une sensibilité nulle vis-à-vis de la zone potentielle.

Dans le chapitre III, les photomontages réalisés permettront de vérifier si les impacts probables présentés ci-dessus sont avérés. Ces photomontages seront réalisés après le choix de points de vue pertinents en fonction de la zone d'influence visuelle (ZVI) du projet.



CHAPITRE 2 : DÉFINITION ET PRÉSENTATION DU PROJET

- 2.1. Caractérisation du site potentiel
- 2.2. Définition et comparaison théorique de variantes d'implantation
- 2.3. Comparaison des impacts en vue proche des 3 variantes
- 2.4. Présentation du projet retenu

2.1. CARACTÉRISATION DU SITE POTENTIEL

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE COMPOSITION PAYSAGÈRE DES PARCS ÉOLIENS

L'état initial dans le chapitre 1 a permis de déterminer que le secteur d'implantation du projet est propice à l'implantation d'éoliennes. Il convient désormais de définir l'implantation la plus propice à ce secteur montrant à la fois une bonne lisibilité du parc et cohérente avec les structures paysagères locales. Pour cela, quelques principes généraux sont à respecter.

- Appuyer le projet éolien sur des lignes de force du paysage

Afin d'assurer une cohérence du projet avec le paysage local, l'implantation doit s'appuyer sur les lignes de force présentes à proximité de la zone potentielle.

Ces lignes de force définissent l'orientation du futur parc éolien qui vient ainsi les renforcer.

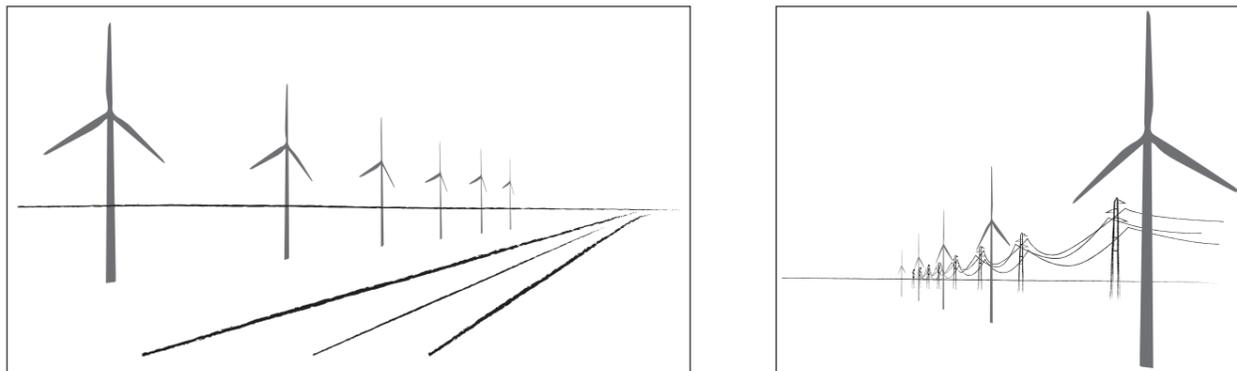


Fig. 174 : Les routes et les lignes électriques peuvent être des points d'appui du projet

- Privilégier la densification des parcs éoliens

Privilégier le développement de pôles de densification permet de limiter le mitage du paysage et préserver des paysages plus sensibles à l'éolien. C'est notamment le cas lors de la mise en place d'une extension de parc éolien existant.

- Privilégier une implantation régulière

L'implantation d'éoliennes en ligne, présentant une interdistance régulière entre les machines est souhaitable pour garantir la bonne lisibilité du futur parc éolien.

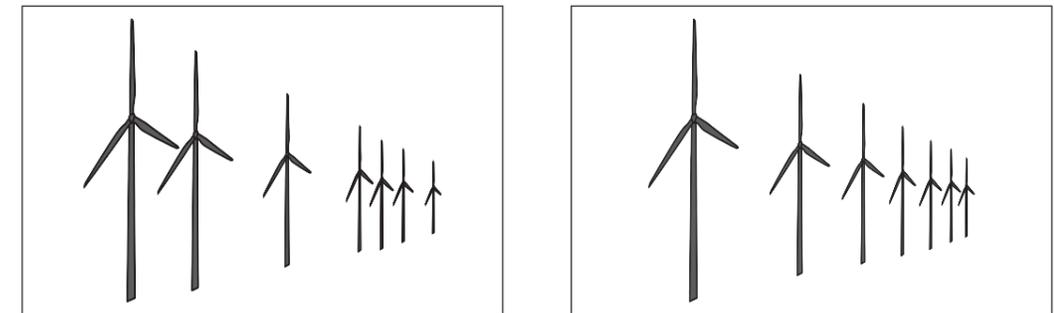
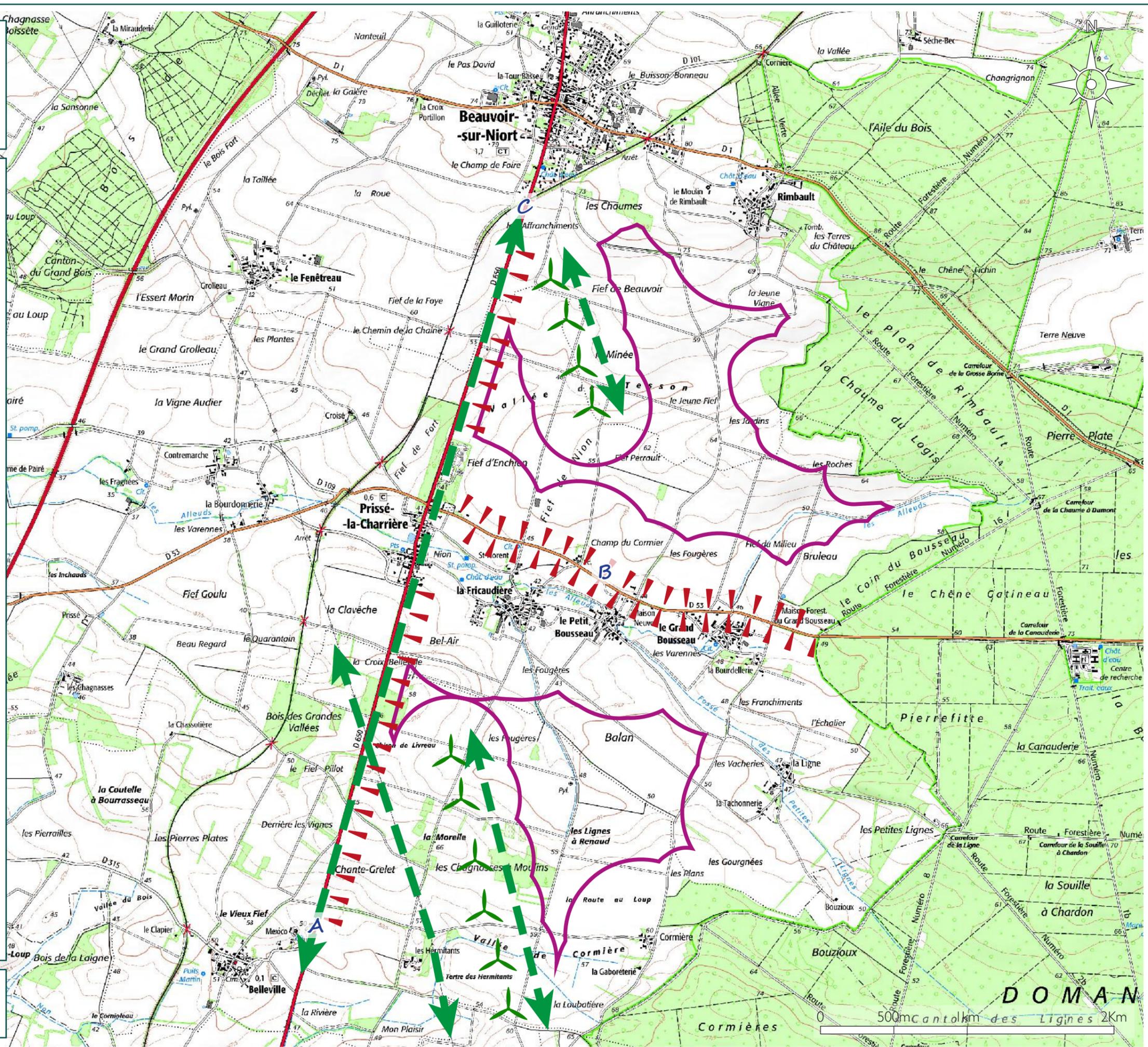


Fig. 175 : Une interdistance régulière permet de construire un parc plus harmonieux

Zone potentielle

-  Zone potentielle
-  Parc éolien des chênaies hautes
-  Ligne de force paysagère
-  Perceptions majeures sur le projet



Source : IGN SCAN 25®

DOMAN

500m canton km des Lignes 2Km



PRÉSENTATION DE LA ZONE POTENTIELLE

Située sur le territoire des communes de Beauvoir-sur-Niort et Plaine-d'Argenson, la zone d'implantation potentielle du projet présente un espace dépourvu de contraintes techniques dans lequel des éoliennes peuvent être implantées.

La ZIP se partage en 2 secteurs d'implantation : un secteur sud de 1.8 x 2 km environ et un secteur nord de 1.8 x 2.8 km environ. Le parc éolien de Plaine de Courance est actuellement en construction à proximité de la zone potentielle à l'ouest et au nord-ouest. Le projet de Plaine Argenson s'inscrit donc en extension de ce parc éolien existant, son implantation doit-être réfléchi en ce sens. Le nombre maximal d'éoliennes prévues par la société Volkswind est de 11.

LA STRUCTURE DU PAYSAGE DU PÉRIMÈTRE PROCHE

La zone d'implantation potentielle est limitée à l'ouest par la route départementale D650. Bordée d'arbres et de haies sur plusieurs portions, cette route est l'une des lignes de force paysagères du secteur, mais aussi une zone de perception majeure lorsque les masques végétaux sont absents. À l'est, la forêt de Chizé vient limiter l'étendue de la zone d'implantation potentielle. Les autres limites sont constituées par un éloignement aux habitations de 500 mètres au minimum. Entre les 2 secteurs de la ZIP se trouve un ensemble de villages au bord de la D53. Les perceptions depuis ces habitations et cette route sur le projet seront importantes, il sera essentiel de limiter l'emprise du projet depuis ce secteur.

Les lignes de force majeures du territoire sont les 2 lignes d'éoliennes du parc de Plaine de Courance ainsi que la ligne électrique à haute tension au sud-ouest. Ce sont sur ces lignes que l'on devra appuyer l'implantation du projet.



Fig. 176 : Vue depuis le sud-ouest de la ZIP



Fig. 177 : Vue sur le secteur nord de la ZIP

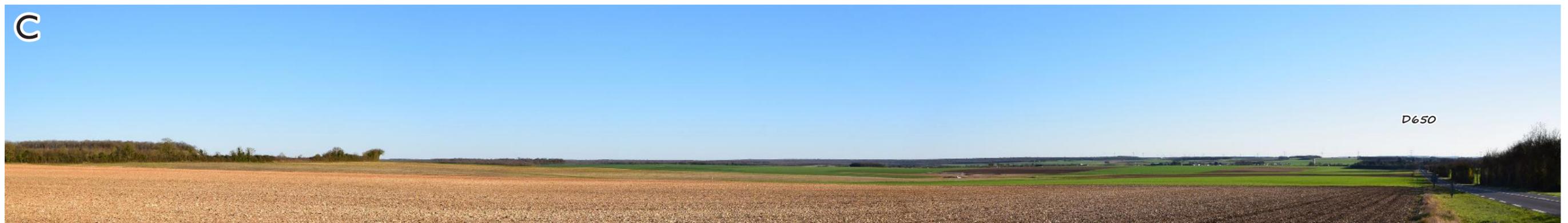


Fig. 178 : Vue depuis le nord de la ZIP

2.2. DÉFINITION ET COMPARAISON THÉORIQUE DE VARIANTES D'IMPLANTATION

DÉFINITION DE 3 VARIANTES D'IMPLANTATION

En cohérence avec le paysage existant et le parc éolien de Plaine de Courance dont il est l'extension, 3 variantes d'implantation ont été définies. Ces variantes représentent l'évolution du projet en fonction des contraintes et des impacts décelés.

Le projet de Plaine Argenson a été réfléchi comme une extension du parc éolien existant de Plaine de Courance, situé au nord-ouest de la partie nord de la zone d'implantation potentielle et à l'ouest de la partie sud de la zone potentielle.

3 gabarits d'éoliennes ont été envisagés pour le projet :

- des éoliennes de 200 m de hauteur avec un mat de 125 m,
- des éoliennes de 180 m de hauteur avec un mat de 105 m,
- des éoliennes de 180 m de hauteur avec un mat de 112 m.

Il s'agira soit d'éoliennes NORDEX (N149 ou N133) ou d'éoliennes VESTAS (V150 ou V136). Le rotor de l'éolienne VESTAS étant légèrement plus grand que les NORDEX c'est ce modèle qui sera utilisé dans cette étude.

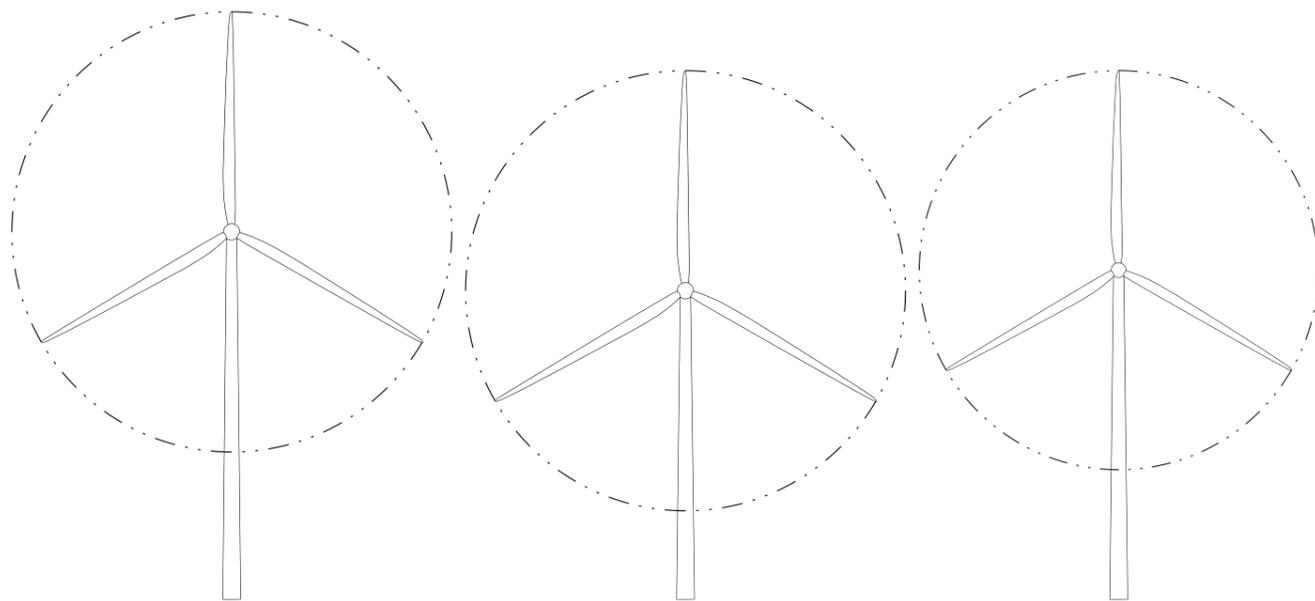


Fig. 180 : les 3 gabarits envisagés pour le projet (hauteur 200 m, 180 m, 180 m)

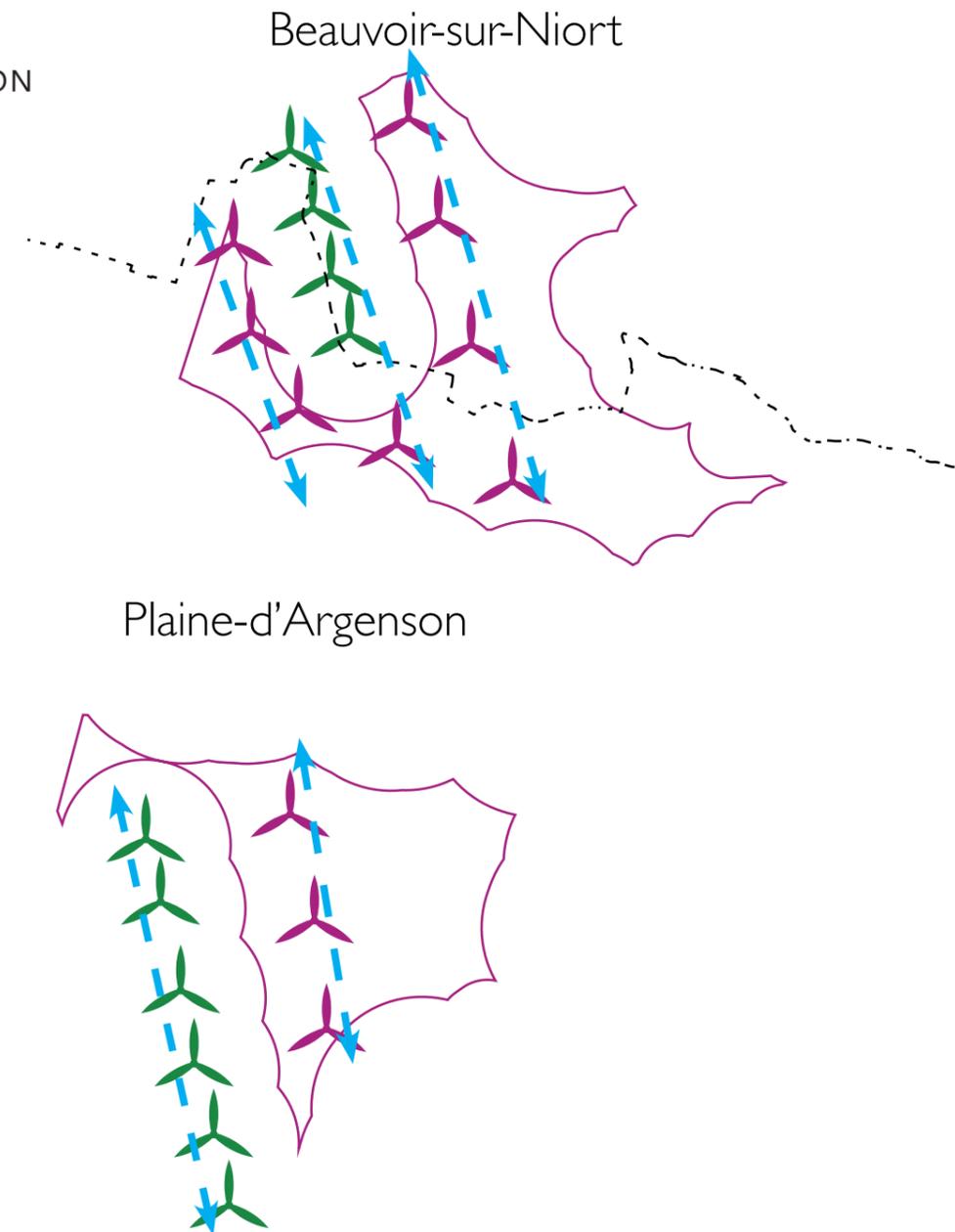


Fig. 179 : Variante I

La première variante d'implantation est l'implantation maximale en terme de production et d'éloignement entre les éoliennes.

Elle s'appuie sur les 2 lignes de force constituées par le parc éolien de Plaine de Courance en cours de construction d'axe nord-ouest sud-est avec : 2 lignes supplémentaires sur la partie nord (une ligne de 3 et une ligne de 4 éoliennes) et le prolongement de la ligne du parc éolien existant et une ligne supplémentaire sur la partie sud de 3 éoliennes.

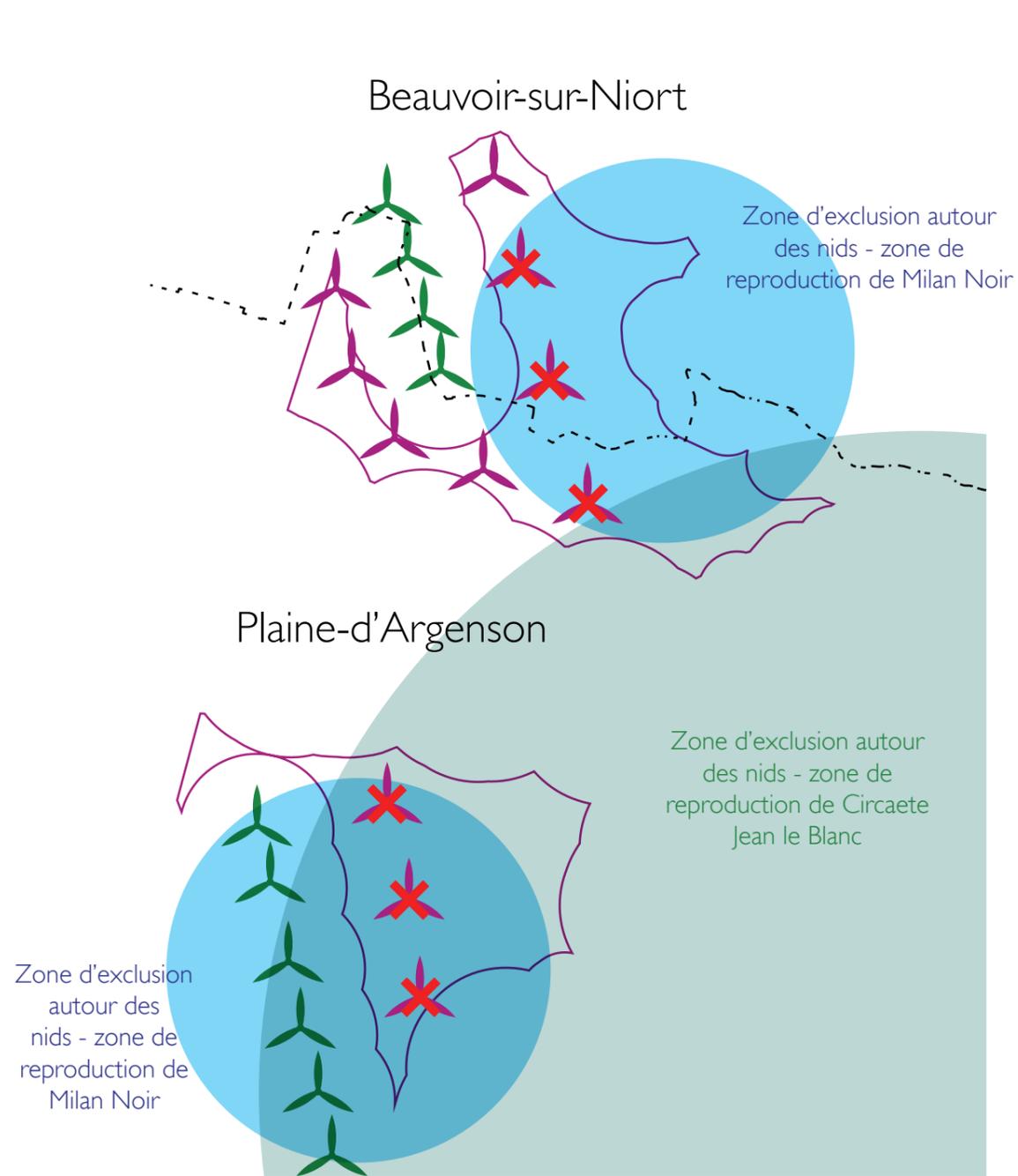


Fig. 181 : Variante 2

La seconde variante d'implantation découle de la première variante en prenant en compte le critère environnemental suite à l'identification de nids de Milan Noir et de Circaete Jean le Blanc. Un éloignement de 1 km pour la première espèce est nécessaire, 3 km pour la seconde.

Ce critère entraîne la suppression de la ligne sud du projet dans sa variante 1 et de 3 des éoliennes de la ligne la plus au nord du projet dans sa variante 1.

Il subsiste donc 5 éoliennes : une éolienne au nord du parc existant, une éolienne prolongeant la ligne nord du parc éolien en construction, et 3 éoliennes formant une ligne parallèle à cette dernière.

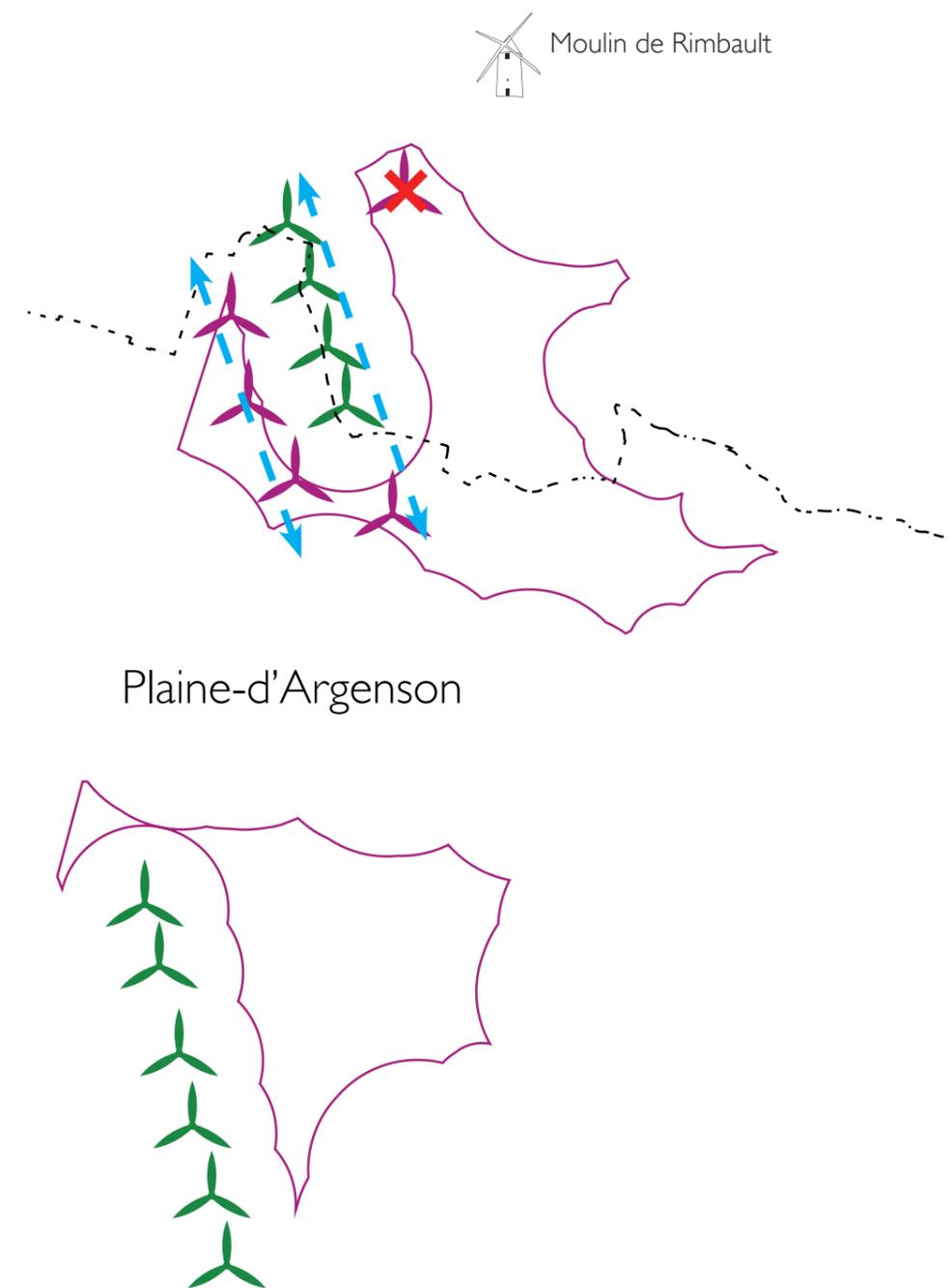


Fig. 182 : Variante 3

Il apparaît que l'éolienne la plus au nord du projet dans sa variante 2 pourrait apparaître comme isolée des autres machines. Elle est aussi la plus proche du moulin de Rimbault, site inscrit proche de la zone potentielle du projet.

Pour ces raisons, cette éolienne a été supprimée, aboutissant ainsi à la variante 3 constituée d'une ligne de 3 éoliennes parallèle à la ligne d'éolienne nord du parc éolien de Plaine de Courance et d'une éolienne prolongeant cette ligne vers le sud-est.

DISTANCES MINIMALES AUX HABITATIONS DE L'AIRE D'ÉTUDE LOCALE

L'implantation d'un projet en extension d'un parc éolien existant est susceptible de modifier les distances entre les habitations et les éoliennes. Les distances minimales entre les habitations et le parc éolien existant et entre les habitations et le projet dans ses 3 variantes ont été calculées.

On constate que, quelle que soit la variante du projet, les distances minimales aux habitations de Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, la Binière, la Chassotière, la Clavelière, la Grande Cigogne, la Petite Cigogne, les Hermitants, Saint-Etienne et Saint-Martin-d'Augé sont plus grandes pour les variantes que pour le parc existant. Les éoliennes du projet s'implantent en effet plus loin des habitations que les éoliennes existantes. C'est également le cas pour les habitations de Cormière et la Ligne pour les variantes 2 et 3 et pour Rimbault pour la variante 1.

Les rapprochements les plus importants sont constatés pour le Grand Bousseau (-864 m), le Petit Bousseau (-507 m), Contremarche (-430 m), l'école (-430 m), Croisé (-413 m), Prissé-la-Charrière (-408 m).

La variante 3 permet de s'éloigner notamment du Moulin de Rimbault, situé à moins de 700 m des éoliennes des autres variantes d'implantation.

L'emplacement des nouvelles éoliennes selon la variante 3 est plus favorable vis-à-vis des habitations car plus distant.

	Parc existant	Variante 1	Variante 2	Variante 3
Beauvoir-sur-Niort	582	696	696	1001
Belleville	1179	1819	3582	3582
Boisserolles	827	1675	4444	4444
Bouzioux	2307	1744	3176	3176
Contremarche	2395	1965	1965	1965
Cormière	896	547	3073	3073
Croisé	1564	1151	1151	1151
École (habitation)	998	620	620	620
la Binière	2637	3318	5117	5117
la Bourdonnerie	2053	1790	1790	1790
la Chassotière	1910	2585	3225	3225
la Clavelière	1011	1959	4640	4640
La Fricaudière	904	701	701	701
la Grande Cigogne	1623	2557	5149	5149
la Ligne	1918	1257	2186	2186
la Petite Cigogne	1141	2070	4674	4674
le Fenêtreau	1596	1437	1437	1437
le Grand Bousseau	1550	686	986	986
le Petit Bousseau	1216	709	709	709
les Hermitants	625	1269	3587	3587
Prissé-la-Charrière	1122	714	714	714
Rimbault	1235	690	690	1701
St-Etienne	2017	2765	4834	4834
St-Martin-d'Augé	2082	2758	5448	5448



Fig. 183 : Distances minimales aux habitations

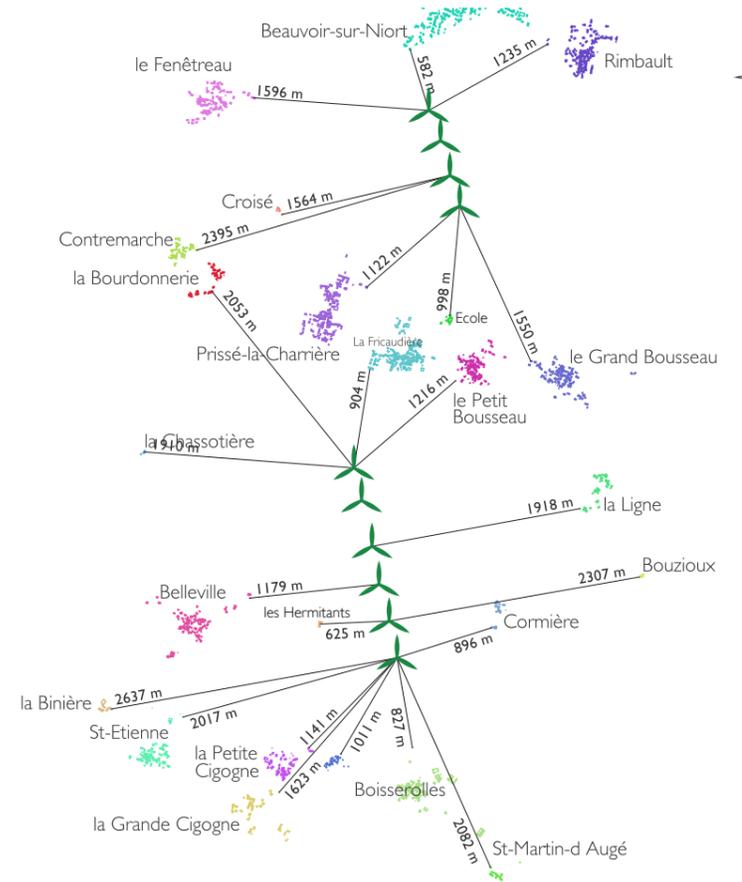


Fig. 184 : Distance aux habitations du parc éolien de Plaine de Courance

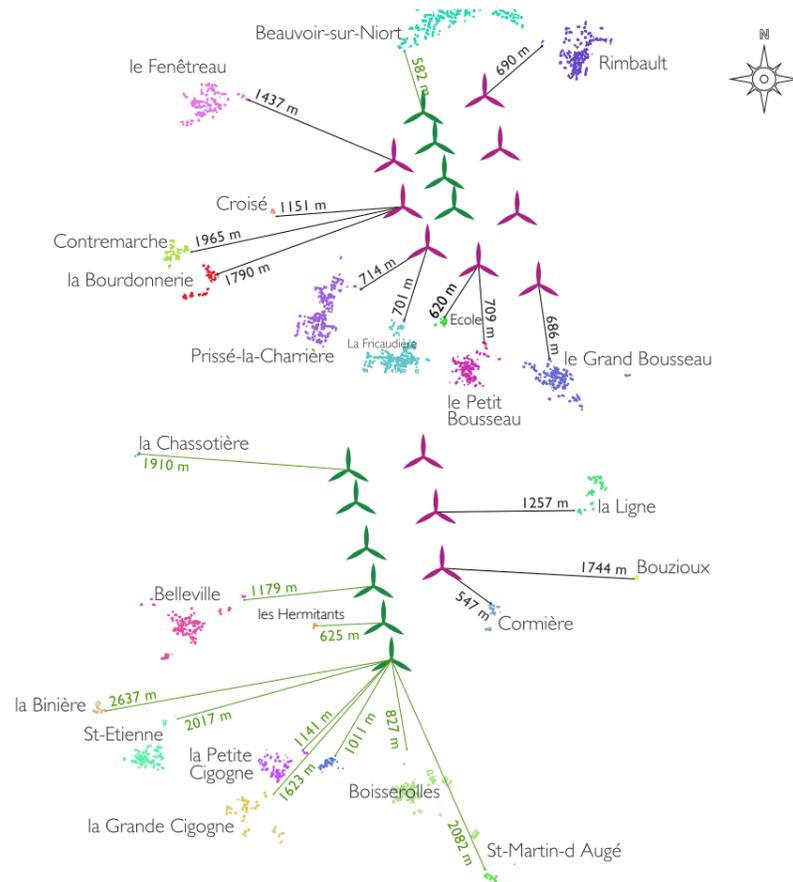


Fig. 185 : Distance aux habitations - variante 1

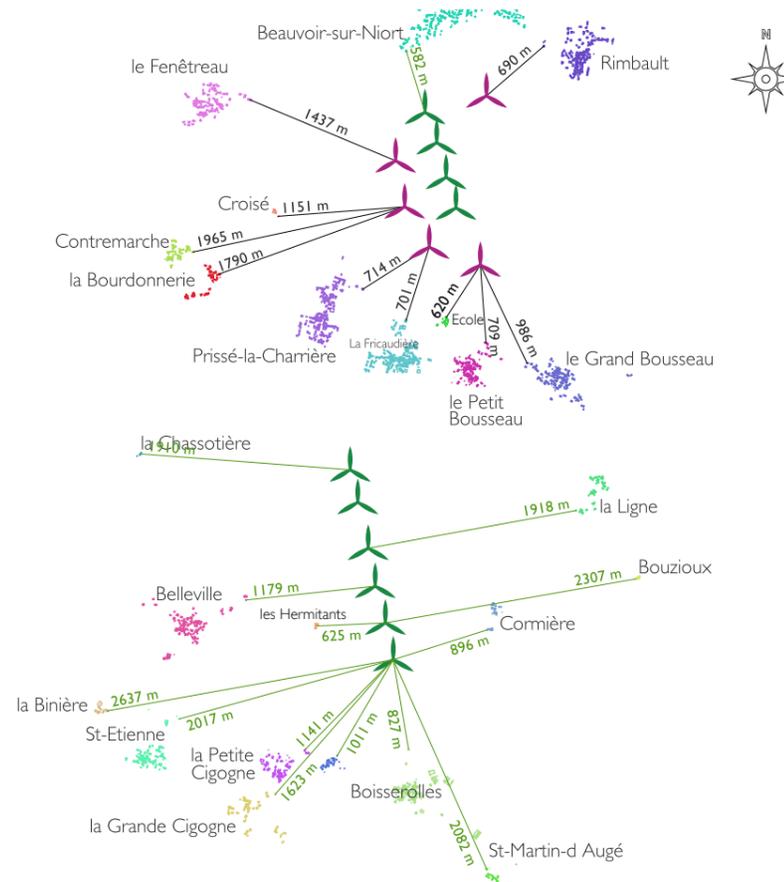


Fig. 186 : Distance aux habitations - variante 2

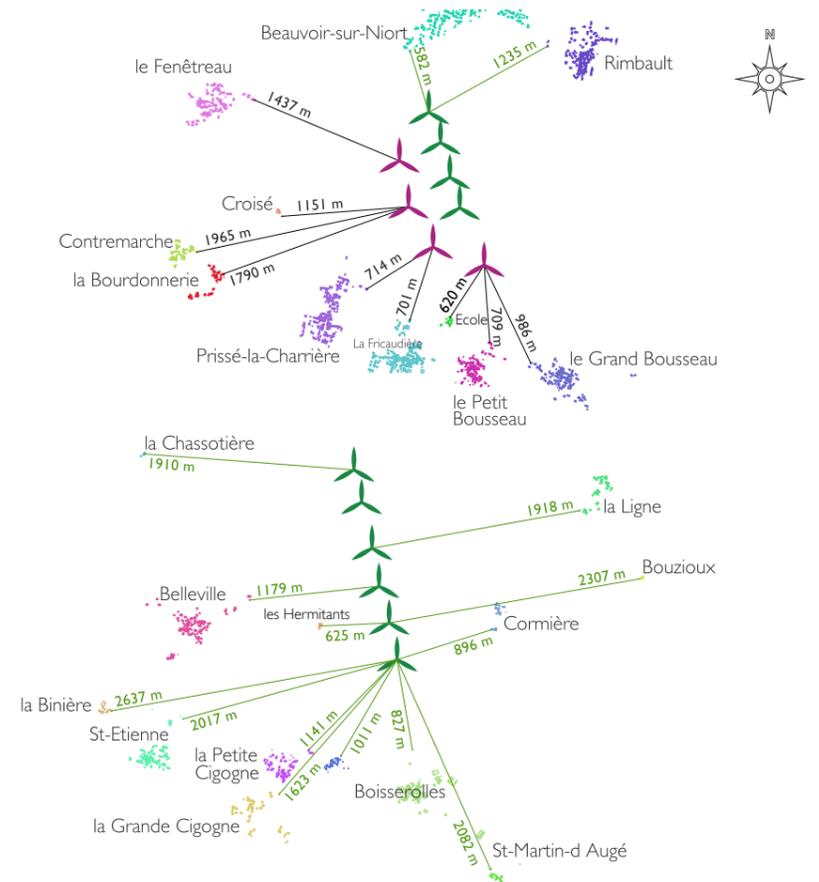


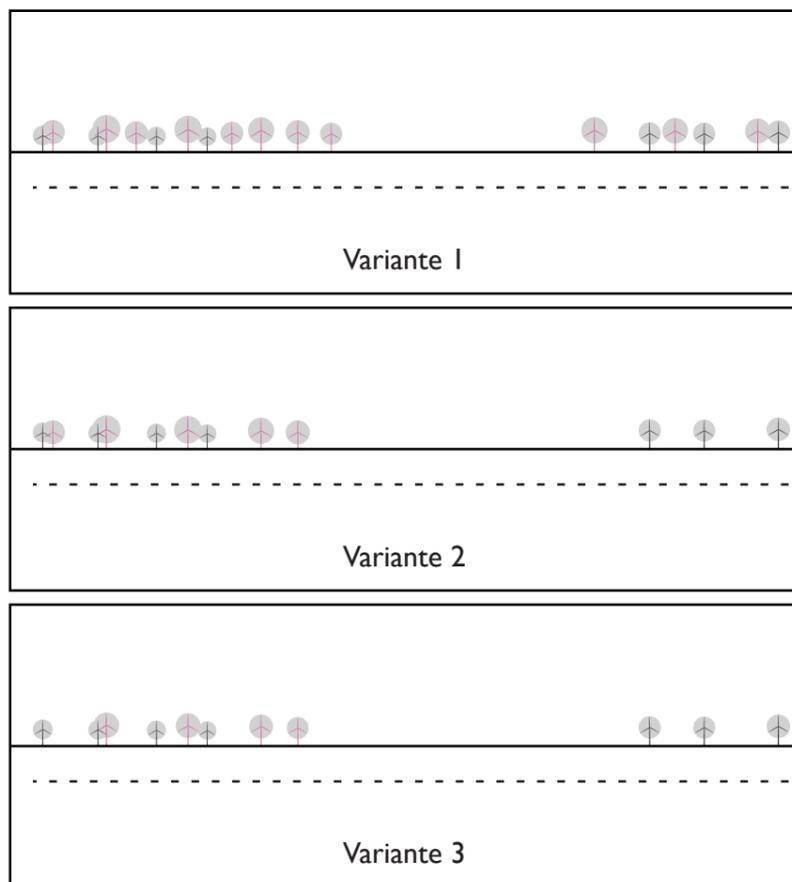
Fig. 187 : Distance aux habitations - variante 3

COMPARAISON DE L'ORGANISATION VISUELLE DES 3 VARIANTES

Les schémas ci-dessous présentent l'organisation visuelle théorique du parc existant avec les nouvelles machines (sans prise en compte du relief). Les éoliennes du projet sont présentées en violet, celles du parc existant de Plaine de Courance en noir.

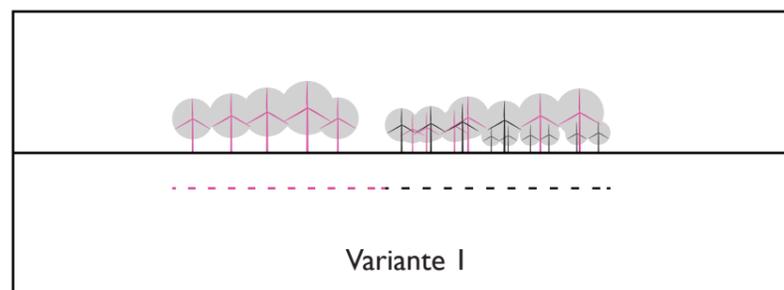
Depuis l'ouest, l'emprise du parc résultant du projet avec le parc éolien de Plaine de Courance est identique à celle du parc de Plaine de Courance seul. Sur cette simulation, 3 éoliennes du parc éolien de Plaine de Courance sont hors cadre à droite. La variante 1 se lit comme une succession de lignes parallèles néanmoins légèrement confuses à gauche. Les variantes 1 et 2 se lisent également en ligne.

Vue ouest

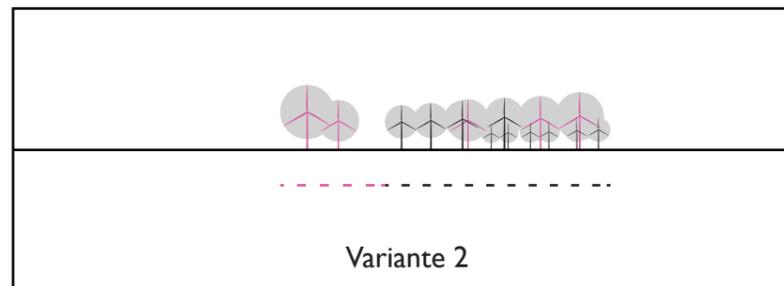


Depuis le sud, la variante 1 augmente le plus l'emprise du parc éolien existant. Les variantes 2 et 3 présentent une augmentation d'emprise similaire. Les 3 variantes se lisent en ligne. La variante 3 présente la lisibilité la plus évidente et donc la meilleure.

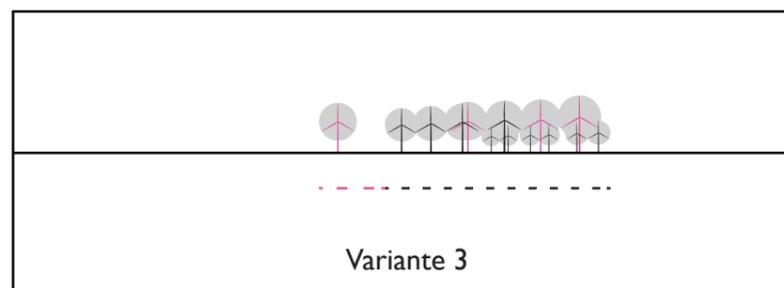
Vue nord



Variante 1

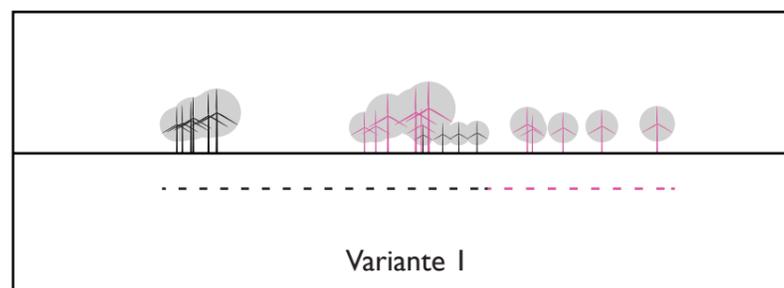


Variante 2

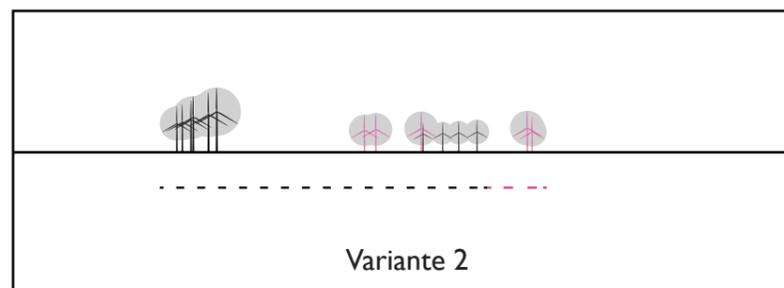


Variante 3

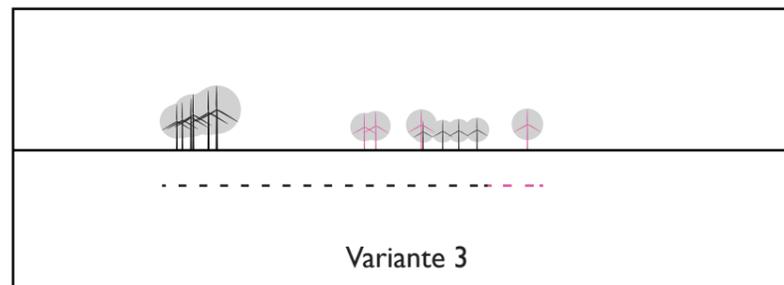
Vue sud



Variante 1



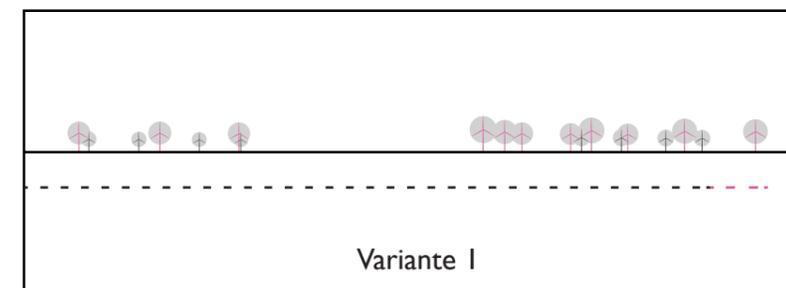
Variante 2



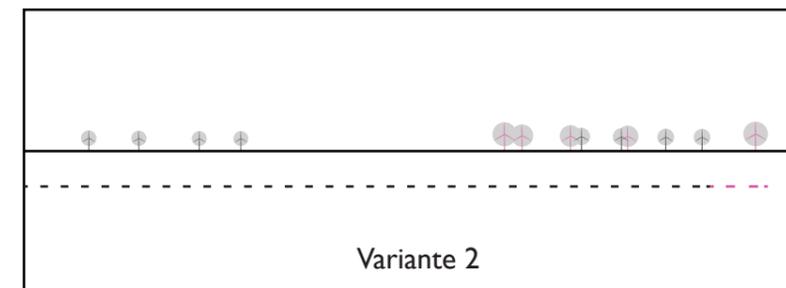
Variante 3

Depuis le nord, l'emprise du parc éolien augmente davantage avec les variantes 1 et 2 qu'avec la variante 3. La variante présente des lignes qui se chevauchent avec celles du parc éolien existant, rendant leur lecture difficile à droite. La ligne intégrée entre les 2 lignes existantes est bien lisible pour la variante 2, ainsi que le prolongement de la ligne nord. L'éolienne la plus à gauche est isolée de cette lecture en ligne. La variante 3 se lit comme la variante 2 avec l'éolienne isolée en moins.

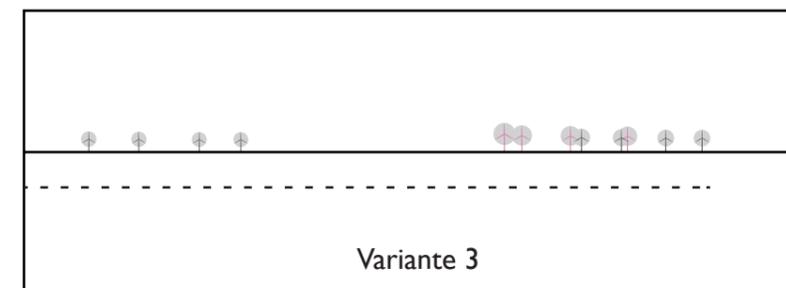
Vue est



Variante 1



Variante 2



Variante 3

Depuis l'est, seule la variante 3 n'augmente pas l'emprise du parc éolien existant. Les augmentations d'emprise pour les variantes 1 et 2 sont assez faibles. Sur cette simulation, 2 éoliennes du parc éolien de Plaine de Courance sont hors cadre à gauche. Pour la variante 1, la lisibilité des lignes n'est pas évidente du fait de nombreuses superpositions à droite. L'organisation des variantes 2 et 3 est plus lisible.

ÉTUDE DE L'AUGMENTATION D'EMPRISE DU PARC EXISTANT SELON LA VARIANTE ENVISAGÉE

L'étude de l'organisation du parc après implantation du projet montre que l'emprise visuelle du parc résultant augmente. Les emprises du parc éolien existant et du parc éolien existant avec le projet ont donc été calculées. Ces emprises sont calculées sans prise en compte du relief et de la végétation. Il s'agit donc des emprises maximales possibles. La différence entre ces emprises, c'est-à-dire l'augmentation d'emprise du parc existant avec le projet selon les variantes, est présentée ci-dessous. L'emprise du parc éolien existant est présentée à droite.

L'implantation du projet éolien de Plaine Argenson augmente l'emprise du parc éolien existant dans l'axe nord-sud, quelle que soit la variante d'implantation. Les augmentations d'emprises les plus faibles se situent dans les zones sud-est et ouest du parc. Quelle que soit la variante choisie, les augmentations demeurent assez faibles, inférieures à 40° à plus d'un kilomètre du parc (40° pour les variantes 1 et 2, 10° pour la variante 3).

Les augmentations les plus importantes sont constatées pour la variante 1 dans un axe nord-ouest sud-est. La variante 2 présente des augmentations moins importantes au sud, mais similaires à la variante 1 au nord-ouest et au sud-est. Des augmentations significatives sont notamment possibles au niveau du village de Beauvoir-sur-Niort. Les augmentations d'emprise du parc éolien en cours de construction les plus faibles se font avec le projet dans sa variante 3.

Les variantes 1 et 2 présentent donc des augmentations d'emprise du parc éolien existant très similaires. Les emprises et l'augmentation sont beaucoup plus faibles pour la variante 3.

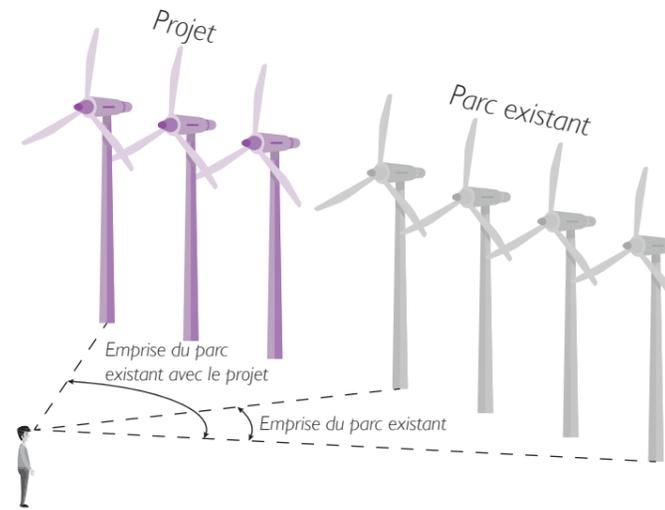


Fig. 188 : Définition de l'emprise d'un parc éolien

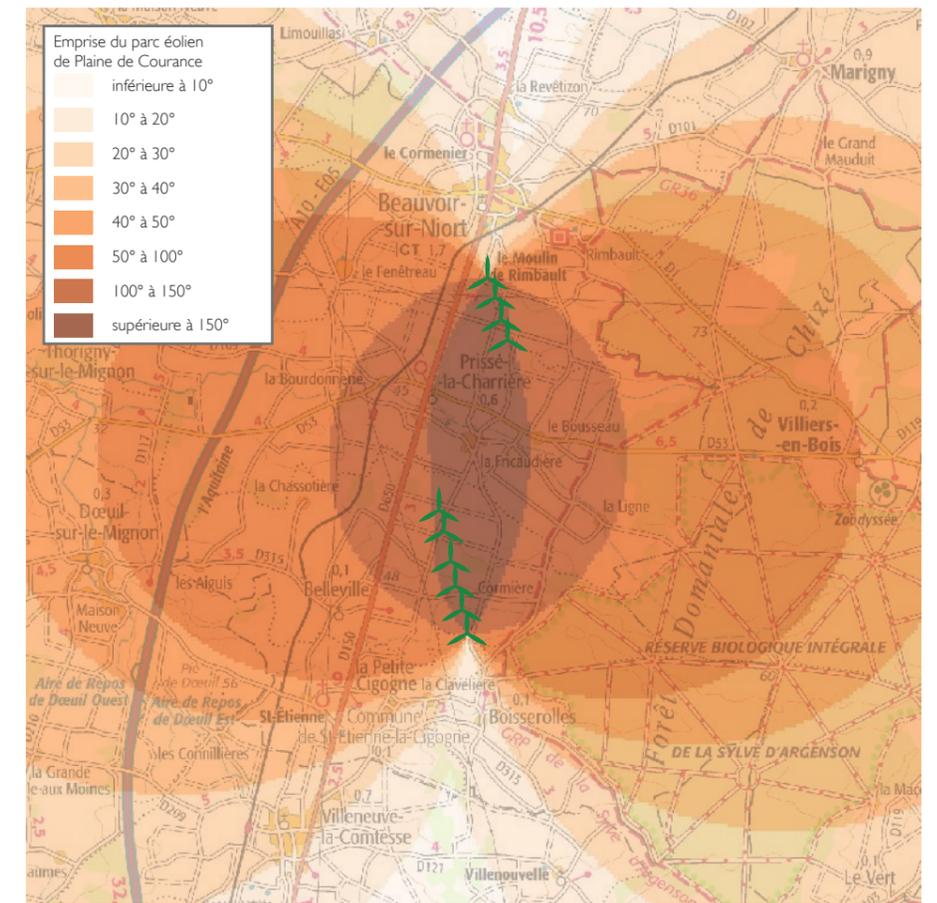


Fig. 189 : Emprise du parc éolien de Plaine de Courance

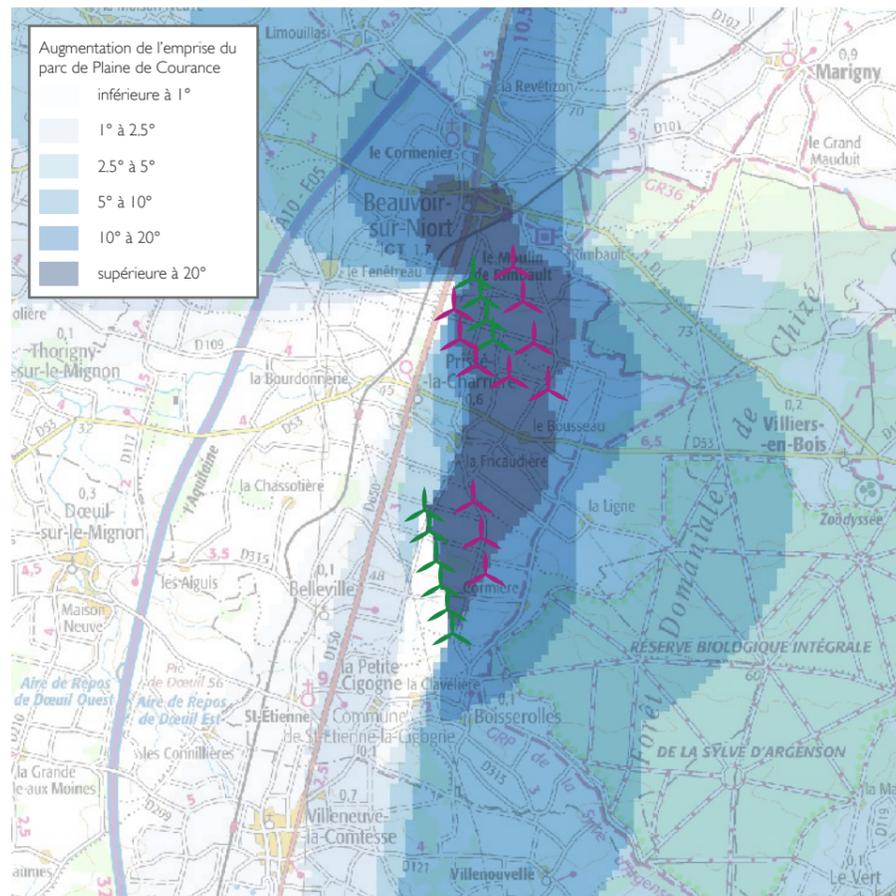


Fig. 190 : Augmentation de l'emprise du parc existant avec la variante 1

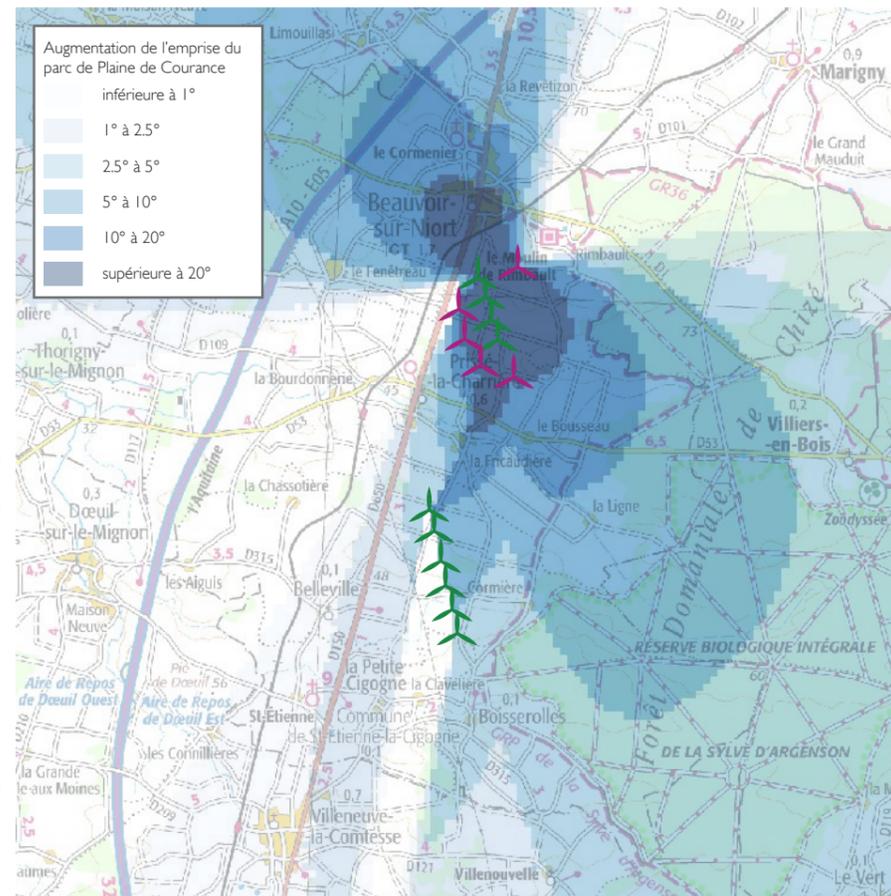


Fig. 191 : Augmentation de l'emprise du parc existant avec la variante 2

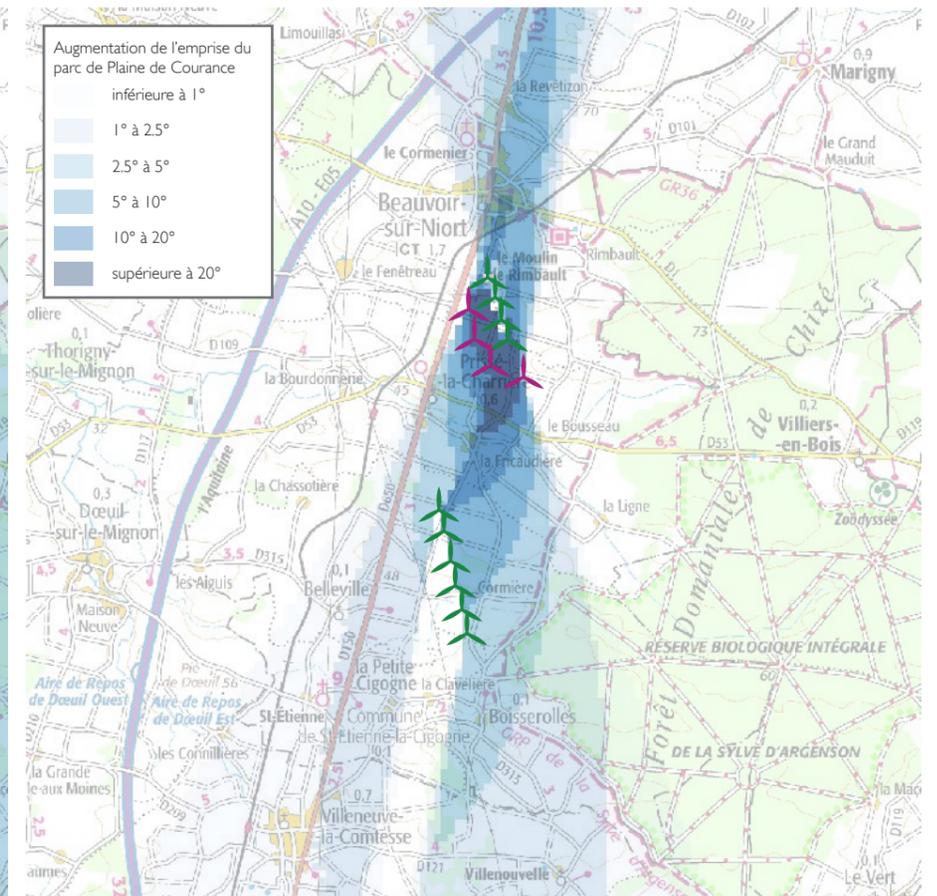


Fig. 192 : Augmentation de l'emprise du parc existant avec la variante 3

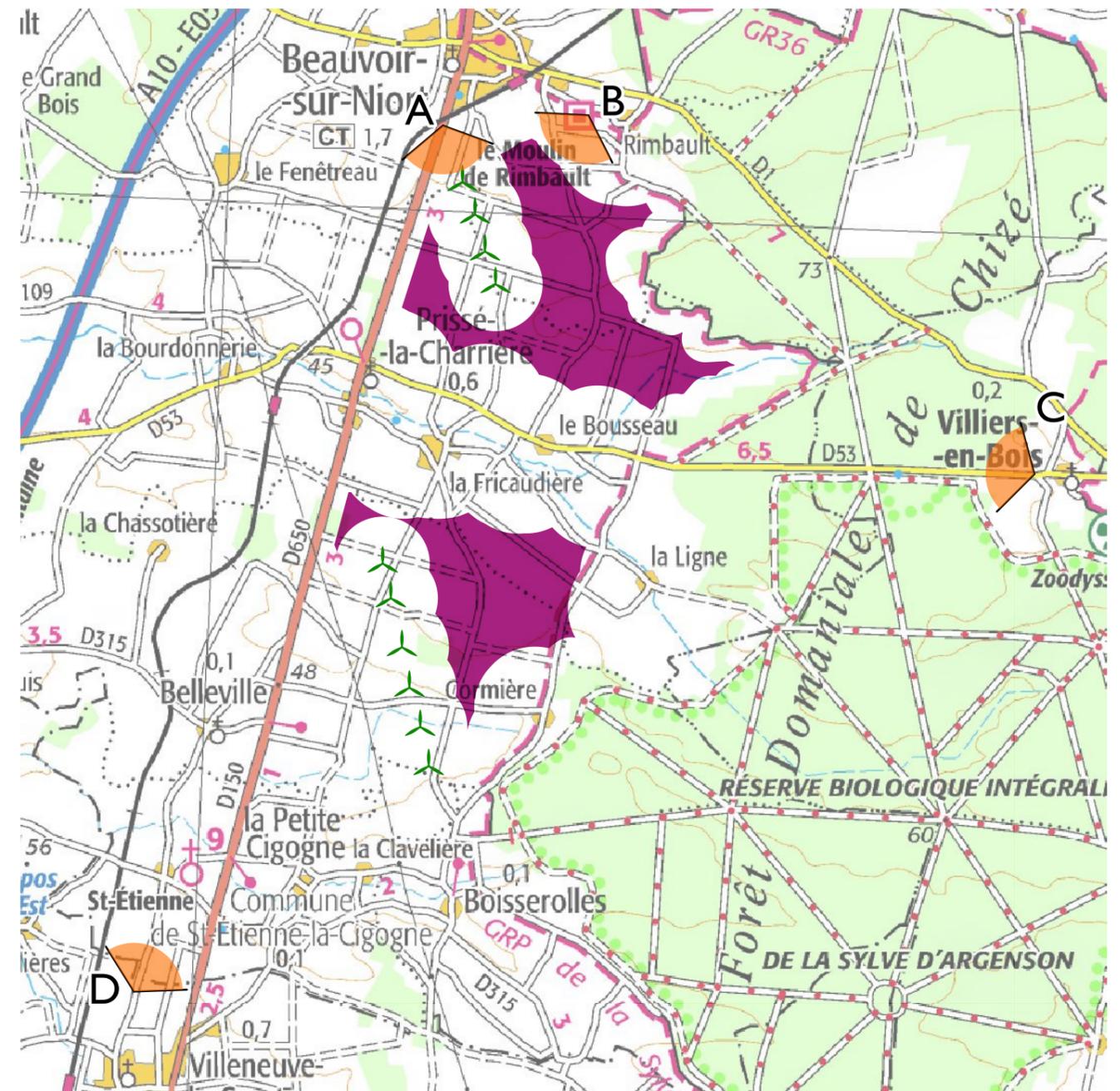
2.3. COMPARAISON DES IMPACTS EN VUE PROCHE DES 3 VARIANTES

CHOIX DES POINTS DE VUE POUR LA COMPARAISON DES 3 VARIANTES

Le choix de l'implantation d'un projet a un impact fort dans les secteurs proches de celui-ci. Quatre points de vue proches ont été choisis et des photomontages ont été réalisés avec chaque variante d'implantation.

Les quatre points de vue définis sont :

- Point de vue A : depuis la sortie sud de Beauvoir-sur-Niort.
- Point de vue B : depuis le moulin de Rimbault, site inscrit à proximité du projet.
- Point de vue C : depuis le bourg de Villiers-en-Bois à l'est.
- Point de vue D : depuis le sud-ouest, vue éloignée, entre Villeneuve-la-Comtesse et Saint-Etienne.



A

VUE DEPUIS LA SORTIE DE BEAUVOIR-SUR-NIORT

nord

Habitat proche, bourg
proche, route proche et
fréquentée

V1 : 0,8 km

V2 : 0,8 km

V3 : 0,9 km



Ce point de vue permet de comparer les impacts de chaque variante depuis la sortie de Beauvoir-sur-Niort, bourg proche du projet, le long de la D650, route fréquentée et proche du projet. La frise est composée de 3 photographies en focale 50 mm, rognées en hauteur:

L'ensemble des éoliennes du projet est visible, quelle que soit la variante choisie. La variante 1 ajoute 3 lignes au parc éolien existant et prolonge la ligne centrale avec une machine en arrière-plan. L'augmentation de l'emprise du parc existant est assez conséquente à gauche. La variante 2 présente une éolienne isolée à gauche, une ligne supplémentaire de 3 machines au centre et le prolongement de la ligne centre en arrière-plan. La variante 3 est identique, l'éolienne isolée à gauche en moins. La variante 3 est celle permettant la meilleure intégration au paysage existant, notamment avec une augmentation d'emprise de l'éolien très faible.



B

VUE DEPUIS LE MOULIN DE RIMBAULT

nord-est

V1 : 0,7 km

V2 : 0,7 km

Site inscrit, GR

V3 : 1,7 km

Ce point de vue permet de comparer les impacts de chaque variante depuis le moulin de Rimbault, site inscrit à proximité du projet. La frise est composée de 3 photographies en focale 50 mm, rognées en hauteur.

L'ensemble des éoliennes du projet est visible, quelle que soit la variante choisie. La variante 1 se lit en lignes parallèles successives. L'augmentation d'emprise du parc éolien existant est modérée. L'éolienne la plus proche surplombe légèrement l'observateur. Dans sa variante 2, la lisibilité se fait en ligne entre les 2 lignes existantes. L'éolienne la plus à gauche prolonge la ligne existante. L'éolienne la plus proche est isolée et surplombe légèrement l'observateur. La variante 3 se lit comme la variante 2, l'éolienne isolée en moins. C'est la variante qui présente l'impact le plus faible depuis le moulin de Rimbault et qui s'intègre le mieux au parc éolien existant.



VARIANTE 1



VARIANTE 2



VARIANTE 3



C

VUE DEPUIS VILLIERS-EN-BOIS

est

V1 : 3,9 km

V2 : 4,5 km

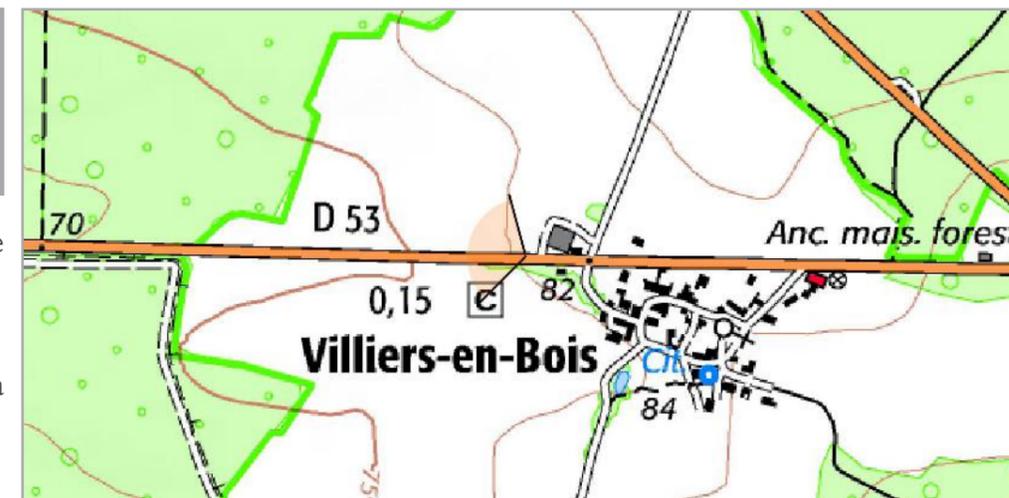
V3 : 4,5 km

Bourg proche, unité paysagère

Ce point de vue permet de comparer les impacts de chaque variante depuis la sortie de Villiers-en-Bois et depuis l'unité paysagère de la marche boisée. La frise est composée de 3 photographies en focale 50 mm, rognées en hauteur.

La variante 1 présente une visibilité sur 4 éoliennes. Les variantes 2 et 3 montrent 2 éoliennes visibles.

Quelle que soit la variante, seules les pales des éoliennes sont perceptibles. L'impact du projet est faible. Le projet a un impact plus faible dans sa variante 2 et sa variante 3.



D

VUE SUR L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE SAINT-ÉTIENNE-LA-CIGOGNE

sud-ouest

MH03, Bourg proche

V1 : 4 km

V2 : 6,4 km

V3 : 6,4 km

Ce point de vue permet de comparer les impacts de chaque variante en vue éloignée au sud-ouest. Il s'agit d'un point de vue en situation de co-visibilité avec l'église Saint-Etienne. La frise est composée de 3 photographies en focale 50 mm, rognées en hauteur.

Quelle que soit la variante, l'ensemble des éoliennes du projet est visible et l'augmentation d'emprise du parc existant est très faible. Pour la variante 1, la superposition d'éoliennes rend difficile la lecture en ligne. Les variantes 2 et 3 sont plus discrètes dans le paysage. Du fait d'une taille d'éolienne moins importante pour les variantes 2 et 3, l'impact en co-visibilité avec l'église est moins important qu'avec la variante 1.



VARIANTE 1



VARIANTE 2



VARIANTE 3



2.4. PRÉSENTATION DU PROJET RETENU

CHOIX DE LA VARIANTE RETENUE

Suite à l'étude des 3 variantes, les conclusions sont les suivantes :

- la variante 1 est relativement imposante, présentant des superpositions d'éoliennes dans certaines vues qui peuvent rendre sa lisibilité confuse. La ligne d'éolienne au nord-est du parc existant de Plaine de Courance a un impact important depuis le Moulin de Rimbault, site inscrit proche du projet.
- la variante 2 s'intègre mieux dans le paysage mais l'éolienne au nord de cette variante apparaît isolée au sein de plusieurs vues et en dehors de la logique d'alignement du parc éolien existant.
- la variante 3 présente des augmentations d'emprise du parc existant très réduites, une bonne lisibilité en ligne et une taille cohérente avec le parc éolien existant.

Au regard de ces éléments et des autres études menées par la société Volkswind, la variante 3 a été retenue pour le projet éolien de Plaine Argenson.

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

L'extension du parc éolien de Plaine Argenson sera donc composée de 4 éoliennes, dont une éolienne prolongeant la ligne du parc existant et une ligne de 3 parallèle au parc existant.

Les éoliennes prévues pour ce projet soit des Vestas VI36 de 180mètres de hauteur soit des Nordex NI33 de 177 mètres de hauteur en bout de pale. Dans la suite de l'étude, on considèrera les Vestas VI36 pour définir les impacts (machine légèrement plus impactante que la Nordex NI33) :

- Diamètre du rotor : 136 mètres.
- Hauteur du mât : 112 mètres.
- Hauteur totale : 180 mètres.

